



# Ordre du jour du Conseil Municipal du 30 MARS 2023

## ORDRE DU JOUR :

### **FINANCES**

1. Budget Général 2023 : fixation des taux des trois taxes « ménages » pour 2023 ;
2. Budget Général 2023 : approbation du Budget Primitif (M 14) ;
3. COS Local de Donges : avenant à la convention financière triennale 2019-2022 ;
4. Budget Général 2023 : attribution des subventions aux associations pour 2023 ;

### **RESSOURCES HUMAINES**

5. Création de poste suite à un accroissement temporaire d'activité — modification de période
6. Modification de la délibération du 15 décembre 2022 portant sur la mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
7. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L 22 du CGCT) ;

Questions diverses.

## **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

### **Etaient présents : 25**

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline – Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Madame PIRAUD Monique – Monsieur LETILLY Tony – Mesdames BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – Monsieur DUVAL Cédric – Mesdames ROQUET Christelle – ROYER Carine – MINGOT Aurélie – Monsieur GIRARDEAU Alain – Madame MARTIENNE Alice – Messieurs OUISSE Laurent – GAUDIN Nicolas – Madame BRICHE Pascaline – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame DAVID Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent – PERRIN Yvonnick..

### **Etaient excusés avec pouvoirs : 3**

Madame OLIVEIRA Angélique (procuration à Monsieur RIAUD Didier)

Monsieur FROCRAIN Frédéric (procuration à Monsieur CHENEAU François)  
Monsieur BAUDICHAUD Ghislain (procuration à Monsieur PERRIN Yvonnick)

**Etait excusée : 1**

Madame PIED Magalie.

**Secrétaire de séance : Monsieur OUISSE Laurent.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire**

Vous avez reçu le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février dernier. Est-ce que ce compte-rendu appelle des remarques ou des demandes de correction ?

**Monsieur Vincent MIAULT**

Je n'ai pas de remarque à faire. Simplement, nous étions étonnés que la porte, en bas, ne soit pas ouverte au public. Oui, c'est simplement un oubli, nous ne sommes plus en Covid. D'accord ! Merci.

**Monsieur le Maire**

Vous parlez de la réunion de ce soir ?

**Monsieur Vincent MIAULT**

Oui.

**Monsieur le Maire**

Oui, concernant la réunion de ce soir. C'est noté, l'oubli sera réparé.

**Monsieur le Maire**

Avant que nous commençons à examiner l'ordre du jour, je voudrais vous faire part de mon émotion, et, je pense qu'elle est partagée, suite à l'agression dont a été victime Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brévin et Président de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire, puisque, l'autre jour, ses voitures ont été brûlées ainsi qu'un début d'incendie sur sa maison. Cette violente agression fait suite à d'autres violences contre d'autres élus.

Quel que soit le motif ou le prétexte, il n'y a pas de motif, c'est inqualifiable, c'est inadmissible. S'attaquer à un élu, quelle que soit la raison, il n'y a pas de raison. Quels que soient les mobiles qui ont animé les agresseurs, c'est une attaque contre la démocratie et contre tous les élus, quelle que soit leur sensibilité, leur mandat, leur étiquette, leur fonction.

Donc, je voudrais dire, avec la plus grande émotion et la plus grande fermeté, que nous condamnons cette agression et j'ai immédiatement envoyé un message de soutien à Yannick MOREZ, comme l'ont fait, je crois, de très nombreux élus de notre Département.

Je voulais partager cette expression avec vous, parce que je pense que nous vivons des périodes difficiles. Je crois que cette agression, si je lis la presse, n'a pas de rapport avec la crise sociale que nous traversons. Mais, encore une fois, il n'y a pas de motif, pas de cause et pas de justification possible pour de tels comportements. Quand on commence à brûler des voitures et à brûler des maisons, on sait très bien comment cela finit.

Donc, voilà ce que je voulais dire avant que nous commençons l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Nous allons maintenant y passer.

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

Monsieur le Maire, nous partageons tout à fait votre propos. Effectivement, nous aussi, nous avons été scandalisés d'apprendre l'agression du Maire de Saint-Brévin. Cette agression aurait pu avoir des conséquences très lourdes. Nous espérons que les auteurs seront retrouvés et poursuivis.

**Monsieur le Maire**

Nous n'avons pas le choix. Nous faisons confiance à la Justice, pour que, cette fois, elle permette d'identifier les auteurs et les condamner aussi sévèrement que cela le mérite.

Je vous propose maintenant, de passer à l'examen des questions qui sont essentiellement financières, ce soir, puisque c'est le budget. Je vais donc passer, pour la question numéro un, la parole à Chantal GUINARD.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 1

### BUDGET GENERAL 2023 : FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES « MENAGES » POUR 2023

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Madame Chantal GUINARD**

#### **Exposé**

Le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le budget primitif pour 2023 prend en compte l'évolution des bases fiscales estimée à 7,1 %, portant le produit fiscal attendu à 2 520 764 € (montant défini suivant l'état 1259).

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Concernant les 20 % restants, la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023. Ainsi au 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1er janvier 2023.

Ainsi, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,98 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,34 %

#### **Proposition**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements, Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639A,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le contexte budgétaire difficile pour tous, la municipalité propose de ne pas augmenter les taux des impôts communaux, afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables.

Compte-tenu de ce qui précède, les taux proposés pour 2023 sont :

taux	2022	2023	% de variation
Foncier bâti	30,49%	30,49	0%
Foncier non bâti	41,98%	41,98	0%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		18,34	0%

La commission des Finances du 24 mars dernier a pris acte de cette proposition.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer pour :

▮ DECIDER D'APPLIQUER en 2023 les taux des impôts directs locaux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,98 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,34 %

### **Monsieur le Maire**

Merci Chantal. Quelques commentaires...

C'est important de dire, je crois, aux familles et aux foyers dongeois que nous n'augmentons pas les taux d'imposition, car nous sommes conscients des difficultés liées au pouvoir d'achat et cela, même si les taux portent essentiellement sur la taxe sur le foncier bâti. On peut être propriétaire et avoir des ressources réduites, surtout avec l'inflation. C'est donc, un signal important que nous voulons donner.

Une politique sociale qui n'est pas financée par des hausses d'impôts. C'est important, même si, cette année, le produit des impôts augmentera mathématiquement, parce que l'Etat a augmenté les bases de 7 %. Néanmoins, les taux ne bougeront pas. Donc, c'est un premier signal important que nous voulons donner aux habitants de Donges.

Deuxième commentaire, quand on dit que les communes retrouvent leur pouvoir de fixation du taux de la taxe d'habitation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, c'est assez « marginal », parce que le Président de la République a fait le choix de supprimer la taxe d'habitation qui était une recette importante pour les communes. Alors, bien sûr, c'est, en apparence, un cadeau pour les contribuables qui y étaient assujettis. Néanmoins, cela se traduit par une perte d'autonomie fiscale supplémentaire de nos communes. C'est-à-dire qu'avant, nous avions des taux à voter et nous avions un produit, une capacité à voter des impôts.

Aujourd'hui, la taxe d'habitation est remplacée par des reversements et ces reversements, nous n'en maîtrisons plus les montants. Cela veut donc dire que nous sommes de plus en plus dépendants de ce que nous reverse l'Etat par des systèmes particulièrement complexes de péréquation.

Donc, nous perdons nos libertés de fixation de nos taux et donc, de nos recettes communales. Nous sommes de plus en plus soumis à des décisions qui vont, qui viennent, et qui, en général, sur le long terme, ne vont pas dans le bon sens, ne vont pas dans le sens de donner aux communes les moyens dont elles ont besoin pour faire face, comme à Donges, à l'afflux de population, ou faire face, comme toutes les communes de France, aux nombreux transferts de compétences réels, officiels ou cachés que nous fait l'Etat.

On nous demande toujours de faire « plus », pour plus de monde, avec « moins ». C'est le commentaire que je voulais faire sur ces taxes.

Mais, la bonne nouvelle, quand même, pour les Dongeoises et les Dongeois, c'est que cette année, il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition.

### **Monsieur Vincent MIAULT**

Oui, c'est vrai que cela peut paraître intéressant, dans cette période d'inflation, de faire « signe » aux Dongeois, que la majorité ne veut pas augmenter les impôts. Malheureusement, la feuille d'impôts à Donges, comme dans beaucoup d'endroits, augmentera tout de même, puisque les bases augmentent assez fortement, 7 % cette année et 3,4 % l'année dernière. Cela peut être mal compris, parce que, même si à Donges, on envoie un « signal » où on n'augmente pas les impôts, ils seront malheureusement augmentés de toute façon. Donc, il faut, quand même, faire attention au message que l'on veut apporter. Ce n'est pas ce qui se dira « dans les chaumières » au mois de septembre. C'est cela que je veux dire.

### **Monsieur le Maire**

Mais, justement, vous avez raison, Monsieur MIAULT, raison de plus pour le dire, raison de plus pour que nous disions que la hausse du produit sera la conséquence d'une hausse des bases. Et, je corrige un peu ce que vous dites, ce n'est pas dans quelques communes que les bases augmentent, c'est dans toutes les communes.

Toutes les communes sont impactées par ces hausses des bases. Forcément, ce n'est pas une mesure réservée à un certain nombre de collectivités, c'est l'ensemble des communes qui vont voir leurs bases réévaluées automatiquement par l'État. Donc, c'est dans toutes les communes qu'il va y avoir cette « hausse » des impôts, du produit fiscal.

Néanmoins, je veux quand même souligner qu'il y a des communes qui ont déjà voté leurs taux d'imposition et qui ont, malgré la hausse des bases, ont décidé d'augmenter les taux... Donc, il y aura le double effet « base + taux » et ce sont des communes qui ne sont pas des petites communes. Chacun fait face à ces situations particulières.

Mais, nous, nous sommes en mesure, et c'est une bonne nouvelle, de ne pas avoir besoin d'augmenter les taux et si l'on n'a pas besoin d'augmenter les taux, c'est que l'on arrive à maîtriser, malgré l'inflation, les choses, pour que la hausse des bases décidée par l'État suffise à nous permettre de « boucler » un budget. Cela, c'est quand même encore la bonne nouvelle.

Mais, toutes les communes ne sont pas à égalité. Il y en a certaines qui se voient obligées ou qui font le choix d'augmenter les taux, en plus de l'augmentation des bases. Notre rôle, c'est effectivement de dire que si les bases augmentent, ce n'est pas de notre fait, c'est général, cela concerne toutes les communes et je n'ai pas de précédent, de communes qui diminueraient les taux, pour compenser la hausse des bases. Dans ce sens-là, je n'ai jamais vu...

Je n'ai jamais vu de communes qui baissent ses taux, pour réduire l'impact des bases. Je pense, même, que ce n'est pas possible. C'est toujours à « cliquet ». Mais, vous avez raison, Monsieur MIAULT, il faudra que nous le redisons aux Dongeois, au moment où ils se verront appeler les impositions et les taxes foncières, pour dire que labase n'est pas de la compétence de la Commune, c'est de la compétence des Services Fiscaux et donc de l'État.

## Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**24 POUR**

Et

**4 ABSTENTIONS**

(Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)

▮ **DECIDE D'APPLIQUER** en 2023 les taux des impôts directs locaux suivants :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,49 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,98 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,34 %**

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 2

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Madame Chantal GUINARD**

### Exposé

Le projet de BP 2023 du Budget Général totalise **17 877 595 €** et s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **12 936 170 € en fonctionnement** et à hauteur de **4 941 425 € en investissement**.

Il intègre la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du Budget Général et du Budget Annexe du Centre d'accueil des travailleurs en déplacement « Les Tainières » dissous le 31/12/2022.

Ce projet de Budget Primitif est construit sur la base des orientations budgétaires débattues au cours de la réunion de l'assemblée communale du 23 février dernier.

Par section et type de mouvements (réels et ordre), le budget primitif du budget général se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2023 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	10 523 090.00	11 347 109.70	4 691 425.00	2 282 509.03
Mouvements d'ordre	2 413 080.00	50 000.00	250 000.00	2 613 080.00
Reprise résultat 2022 anticipée		1 539 060.30		
Solde d'exécution anticipé				45 835.97
<b>TOTAL</b>	<b>12 936 170.00</b>	<b>12 936 170.00</b>	<b>4 941 425.00</b>	<b>4 941 425.00</b>

Le rapport de présentation du Budget Général de la ville de Donges pour l'exercice 2023 est joint à la présente délibération (annexe 1).

### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023 du Budget Général tel que présenté en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Madame Chantal GUINARD**

Je vous ferai grâce de la lecture de l'annexe 1.

Il convient cependant de noter quelques points majeurs, tels que la forte augmentation des dépenses de fonctionnement de 12,90 % par rapport au budget 2022. Cette dernière s'explique par :

Tout d'abord le chapitre 011 qui affiche une augmentation de 519 000 € explicable notamment par :

- d'une part la forte augmentation du coût de l'énergie. Un crédit de 557 K€ est prévu aux postes d'énergie/chauffage urbain, contre 358 K€ dépensés en 2022, soit +55,6 % selon l'estimation de TE44, soit près de 200 000 euros de coût supplémentaire,
- d'autre part 52 690 € supplémentaires prévus au titre de la reprise des activités enfance-jeunesse et de 80 450 € au titre des repas de restauration scolaire liés aux enfants inscrits en péri et extra-scolaire,
- ainsi que près de 80 000 € de coûts supplémentaires liés à l'externalisation de l'entretien des salles omnisports et des locaux de la mairie.

Le Chapitre 012, charges de personnel totalise 6 558 680 €. Ce chapitre affiche une augmentation d'un peu plus de 600 000 € soit 9,1% par rapport à 2022 du fait notamment du transfert des personnels des activités enfance-jeunesse de l'OSCD et de l'effet année pleine de l'augmentation des traitements de base des agents en 2022 liée aux mesures gouvernementales.

### **Les recettes ont elles aussi augmenté ce qui nous évite un effet ciseau.**

Ainsi, le chapitre 73, impôts et taxes, représente 8 003 560, 70 € soit une augmentation de +4,41 % par rapport au budget 2022. Ce chapitre intègre notamment le produit attendu au titre des impôts directs locaux pour 2 520 764.

Le chapitre 74 : dotations & participations représente 2 270 872 € avec un écart de 229 582 €, soit +11,25 %.

En INVESTISSEMENT, les RECETTES représentent 4 941 425 €. On notera en particulier l'emprunt de 500000 € programmé pour financer nos investissements.

Les dépenses d'équipement représentent 2 421 831 €. Les reports de 2022 sont importants avec 1 217 627 € notamment du fait du décalage des travaux de l'école de La Pommeraye.

Je laisse la parole à mes collègues adjoints ; afin qu'ils vous commentent les investissements programmés en 2023.



## **Monsieur Tony LETILLY**

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises en Conseil Municipal, un projet de rénovation énergétique des gymnases est en cours d'étude.

Ainsi, c'est environ 200 000 € de travaux qui sont prévus en 2023. C'est la 1<sup>ère</sup> phase du projet de rénovation énergétique des salles.

Pour mémoire cette première phase concerne :

- la DISTRIBUTION et la REGULATION CHAUFFAGE ET ECS : Modification de la distribution et de la régulation du chauffage et ECS ;
- La VMC SF : Mise en place d'une ventilation mécanique simple flux dans l'ensemble du bâtiment avec une régulation adaptée ;
- L'ECLAIRAGE LED : Passage en leds de l'éclairage des circulations (les travaux relatifs aux salles ont été réalisés).

Nous réaliserons aussi la rénovation du hall du complexe sportif pour accueillir les équipes dans un cadre plus sympathique et réaliserons l'aménagement d'un bureau pour le responsable du service des sports.

Une étude d'un montant de 18 000 € TTC est aussi en cours pour définir la possibilité de la structure des salles à accueillir des panneaux photovoltaïques. On en saura davantage fin juin, date où nous sera remis le compte-rendu de l'étude.

Nous travaillerons aussi avec les associations à la nécessaire mise en œuvre d'une signalétique plus explicite, aussi bien sur les voiries, qu'à l'intérieur des gymnases.

## **Madame Yveline LECAMP**

On notera les travaux sur le groupe de scolaire de La Pommeraye qui représentent 361 000 euros de crédits nouveaux pour payer les travaux supplémentaires et les révisions de prix importantes du fait de l'inflation.

En détail ces nouveaux crédits représentent :

- Le nouveau marché du lot Couverture (Ateliers DAVID) de 121 200.00 € TTC pour le préau ;
- Les avenants pour des travaux supplémentaires pour un montant de 180 000.00 € TTC ;
- Les révisions estimées à 132 000.00 € TTC ;
- La plus-value concernant l'assurance Dommage Ouvrages de 3 600,00 € TTC.

Il est prévu aussi un budget pour aménager la zone entre les 2 écoles avec notamment une végétalisation des espaces.

Les espaces verts seront mis en œuvre en régie. De même, le service bâtiment réalisera en régie les travaux de peinture de l'arrière de l'école maternelle et du muret qui entoure l'école. Les jeux seront remplacés d'ici peu. Le bon de commande a été engagé sur 2022.

Une signalétique est aussi prévue dans l'esprit de celle réalisée à l'école Aimé Césaire, au multi-accueil et au RPE. Elle sera aussi mise en œuvre sur l'école CASANOVA.

Au total, c'est 466 000 euros de crédits nouveaux qui sont prévus sur l'école.

Concernant les travaux de mise en conformité de la restauration scolaire nous avons travaillé en 2022 avec un programmiste pour qu'il nous établisse un programme de travaux et une enveloppe. Nous avons eu la désagréable surprise de découvrir que l'enveloppe à prévoir est de 360 000 euros. Nous ne pensions pas que ça nous coûterait aussi cher. Les travaux de création d'un vestiaire et de remplacement de la machine à laver la vaisselle pourront intervenir cette année. Par contre la réorganisation du service avec la pose de nouvelles cloisons ne pourra intervenir qu'à l'été 2024.

Nous avons prévu un budget de 25000 € pour rémunérer le maître d'œuvre et le cuisiniste qui nous accompagnent sur le projet. Nous venons de passer commande pour la hase esquisse du projet.

Des travaux de rénovation et d'isolation des plafonds des couloirs de l'école Aimé Césaire au niveau de Casanova pôle 2 sont aussi programmés à hauteur de 40 000 €. On peut noter que l'école Aimé Césaire est aujourd'hui accessible au titre de l'accessibilité. La commission accessibilité visitera l'école courant avril.

On note aussi 12 000 € de budget pour l'informatique sur les écoles.

### **Madame Viviane BOSSE-PERUS**

Au niveau de la municipalité dongeoise, nous avons commencé à travailler ardemment sur le projet « AMI Cœur de Bourg » avec l'agence d'urbanisme. Ce projet a pour but de revitaliser le centre bourg, ce qui me tient énormément à cœur. Je pense que nous sommes tous d'accord, c'est un point important pour les Dongeois, de redynamiser le commerce, les activités et les services également.

Par conséquent, nous avons déjà réalisé plusieurs réunions avec les élus, l'assemblée des sages, les associations sportives et les commerçants. Une autre est bientôt programmée avec les élus et les associations culturelles. L'objectif du bureau d'études est d'entendre des Dongeois sur leur souhait quant au devenir du bourg.

La revitalisation du bourg passe par une redynamisation des commerces et des services. C'est dans ce but que la commune va faire l'acquisition en 2023 d'une maison Rue Vice-Amiral Halgan pour un budget de 120 000 €. L'objectif est d'en faire un commerce ou une activité de service en rez-de-chaussée et un logement d'urgence à l'étage. Le projet est en cours et c'est une étude qui avance bien. Franchement, c'est un très très beau projet.

### **Monsieur Jean-Paul ROULET**

En investissement le budget sécurité est très faible, de l'ordre d'à peine 4 000 euros, puisqu'il ne comprend à ce jour que les gilets pare-balle demandés par les agents.

Le budget sécurité a augmenté, mais c'est davantage en fonctionnement puisque, comme annoncé au niveau du ROB, nous prévoyons l'embauche de deux policiers municipaux. Ces embauches sont en bonne voie.

Nous espérons avoir une équipe de 4 agents de police en septembre prochain. Ils pourront commencer à travailler sur leur projet de service, de sorte que fin d'année 2023, nous ayons un projet ficelé et un programme d'investissements pour 2023. C'est un choix assumé d'augmenter la masse salariale, afin d'améliorer le cadre de vie des Dongeois.

## **Monsieur Daniel SIMON**

- On notera **27 072 €** de prévus pour la mise en œuvre de la migration des données informatiques de la Ville à la CARENE.
- Les travaux d'isolation de la mairie sont programmés pour **81 000€** conformément au ROB.
- Les travaux de mise en conformité des bâtiments et de la voirie (ADAP-PAVE) représentent **120 000 €**. Ce n'est malheureusement pas suffisant mais il est difficile de mettre en œuvre un programme plus complet sans emprunter davantage.
- Un véhicule d'occasion type DUCATO d'un montant de 25 000 € pour le service espaces verts voirie en remplacement d'un véhicule vieillissant est programmé.
- Un budget de travaux de gros entretien de la voirie et d'aménagements de sécurité est prévu pour **195 000 €**. C'est peu à mon goût mais nous devons assumer des dépenses impératives. Deux projets de sécurisation de voirie seront présentés au conseil municipal de mai avec la demande de subvention au titre des amendes de police.
- Des travaux de rénovation de l'éclairage public pour un coût de **50 647 €** vont permettre le remplacement de l'éclairage vétuste en vue de faire des économies d'énergies et surtout le remplacement des boules qui éclairent la planète et perturbent la biodiversité.
- Les travaux sur l'église représentent **81 000 €** de travaux d'étanchéité et de réparation de la toiture y compris intervention pour réparer le parafoudre.

## **Monsieur le Maire**

Merci Daniel, merci Chantal, merci à tous les élus, qu'ils aient intervenus ou pas. C'est un gros travail que d'élaborer un budget dans le contexte que nous vivons, avec toujours les besoins qui sont énormes et puis, les moyens qui ne sont pas à la hauteur et nous devons faire des arbitrages. Donc, ces arbitrages ont été réalisés, c'était un travail fait par les élus et donc je les en remercie.

Je renouvelle mes remerciements à Madame HENRY et au Service Finances, qui a travaillé avec elle, les agents qui ont travaillé avec elle et dont nous savons l'implication dans cette période budgétaire et où, cette année encore, elles se sont fortement impliquées avec Madame HENRY.

Je renouvelle les remerciements que j'avais déjà eu l'occasion d'exprimer, dans le passé. Mais, c'est vraiment sincère, parce que nous sommes conscients, nous, les élus, de la charge de travail qu'elles ont dû assumer dans un laps de temps réduit et dans un contexte, encore une fois, difficile, pour nous présenter les arbitrages.

Donc, de tout cela, nous voyons que la Commune, à la fois, maîtrise ses finances, arrive à dégager un autofinancement plus important, à limiter son emprunt et donc, à limiter le recours à l'emprunt et donc, à poursuivre la trajectoire du désendettement vers laquelle nous allons, pour revenir vers les 6 millions d'euros de dettes.

Malgré tout cela, malgré les contraintes, la Commune continue de préparer l'avenir et d'assurer le présent, avec les trois axes qui avaient été présentés, lors du rapport d'orientation budgétaire, je rappelle :

- les services publics au service du social et de la solidarité, des familles et des personnes isolées ou en difficulté ;
- ensuite, le deuxième axe, c'est l'amélioration du cadre de vie des habitants et la préparation, l'adaptation à la transition écologique et aux économies d'énergies ;
- et le troisième axe, qui est fortement assumé, c'est la sécurité. Une politique de moyens supplémentaires pour assurer la sécurité, qui n'est plus forcément assurée par l'État.

Et nous, nous sommes obligés, à contre cœur, mais nous sommes obligés d'entreprendre acte et donc de dégager des moyens plus importants, pour avoir une police plus présente sur le terrain, avec des effectifs plus nombreux pour contribuer, avec les autres moyens de l'État, à redonner de la sécurité aux habitantes et aux habitants de Donges. Parce que l'on sait très bien que l'insécurité pénalise toujours les mêmes, les plus fragiles.

Donc ces trois axes : le social, le cadre de vie, l'environnement et la sécurité, se sont traduits dans les investissements, dans le budget et c'est dans ce souci de cohérence par rapport à nos engagements, que nous présentons ce budget au vote du Conseil Municipal, ce soir.

### **Madame Christine MISIN**

Nous nous sommes exprimés, lors du débat d'orientation budgétaire, en février, en nous étonnant d'un rapport qui faisait état d'intentions sur l'engagement pour la sécurité des personnes et des biens, sur l'amélioration du cadre de vie des habitants, des intentions contre l'isolement des seniors et en faveur du développement durable.

Ce soir, le projet des orientations budgétaires 2023 confirme des investissements pour les écoles, ce qui est pour nous une priorité, et des investissements pour les travaux d'isolation nécessaires dans les bâtiments publics, notamment les salles de sports, des investissements plusieurs fois reportés et qui deviennent aujourd'hui des urgences pour tenter de limiter l'explosion des dépenses d'énergie.

Pour permettre ces investissements, un emprunt de 500 000 euros, initialement annoncé pour 2023, à 350 000 euros, afin de ralentir la progression des charges financières et la dette après l'emprunt d'1,3 millions. Cela montre bien la difficulté de présenter un budget communal qui est un acte de prévision, mais s'ajoutent les nécessités et les imprévus aussi à gérer.

Une urgence sur les travaux de l'église, c'est 80 000 euros, juste pour colmater, le pire reste à venir. L'éclairage public, pour 50 000 euros, une nécessité pour tenter de limiter les hausses du coût de l'énergie, comme d'ailleurs, les travaux de rénovation énergétique des salles de sports, pour 200.000 euros et ce n'est qu'une première tranche. Les dépenses informatiques, entre licences et renouvellement de matériel, indispensables aujourd'hui, c'est 70 000 euros, pour la Collectivité, pour cette année. La dépense d'investissement, de 2,4 millions, ne permet pas le solde de la mise en conformité, l'accessibilité handicap, 120 000 euros cette année, au lieu des 310 000 euros prévus dans le calendrier, lors de la délibération de février 2018.

C'est un retard qui s'est accumulé et qui obligera à demander un délai supplémentaire, quelques années dérogatoires, pour répondre à la mise en conformité. Un regret à ce sujet, c'est la ligne budgétaire de 20 000 euros au Bureau LE GAL, pour la partie administrative de l'ADAP. Je suis surprise que nous n'ayons plus de compétences, aujourd'hui, au sein des Services de la Ville, pour faire tout ce qui est administratif sur ce sujet.

Des regrets aussi, sur cette ligne au budget, de 15 000 euros pour l'étude des pistes cyclables. Les pistes cyclables sont passées « compétence CARENE », mais pas les frais d'études. Le marché de voirie, pour moins de 200 000 euros, ne permet pas de maintenir l'entretien des voiries.

Mais, surtout, aucune vision budgétaire pour la rue Armand de Gramont qui, au risque de me répéter, devient vraiment une urgence. Il en va de la sécurité de nos citoyens et au débat d'orientation budgétaire, nous en avons parlé justement et cela faisait partie du programme. Mais, cette fois-ci, je ne vois aucune ligne budgétaire pour l'étude de ce qui était prévu pour 20 000 euros. J'ai essayé de chercher dans tous les tableaux d'investissement, je n'ai pas vu la ligne de 20 000 euros.

Le projet extension du cimetière, initialement prévu pour 2023, n'apparaît pas cette année au budget, il est donc reporté pour 2024. Nous imaginons, qu'avec un coût de presque un million, le cimetière sera l'engagement pour 2024.

Enfin, concernant les charges de personnel, il faut quand même relever l'augmentation conséquente, de plus de 600 000 euros, prévue pour 2023, avec un montant de 6 588 680 euros. « Oui », il y a eu les mesures gouvernementales de 2022, avec la valeur du point d'indice et le transfert du personnel des activités de la petite enfance.

Mais, il y a eu aussi des postes importants qui n'ont pas été remplacés, comme le directeur des services techniques et le directeur de pôle Citoyenneté et Action Sociale, Monsieur CHAUVAT, et aussi quelques autres agents partis à la retraite. A lire le chiffre, cela paraît très très important, 600 000 euros. Enfin, voilà, c'était une remarque que je faisais.

Une remarque positive, quand même, ce sont les dotations qui restent stables 5 000 000 d'euros, et puis c'est tout.

Je reconnais qu'il y a un arbitrage à réaliser pour un budget communal, que c'est compliqué... Après, c'est un choix des élus de choisir plus certaines choses que d'autres. Nous n'avons pas à préjuger, après, de quoi que ce soit.

Il y a juste les quelques remarques sur les études où je n'ai pas retrouvé les 20 000 euros. Peut-être que c'est moi, qui l'ai mal vu, ou peut-être, que vous l'avez oublié, je ne sais pas, mais cela aurait été intéressant de savoir si vraiment on lance cette étude de la rue Armand de Gramont ou pas cette année ?

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame MISIN. Quelques réponses « en vrac ».

Pour le Bureau d'Etudes LE GAL, c'est une mission pour réaliser des plans. Nous avons besoin d'un architecte pour réaliser un certain nombre de plans.

Concernant les pistes cyclables, est-ce une « compétence CARENE » ? « Non ». Je crois que nous en avons déjà parlé, ici, lors d'une précédente réunion. L'État n'a pas voulu que ce soit une « compétence CARENE ». Nous aurions transféré la voirie cyclable à la CARENE, comme cela a été fait à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres. C'est la CARENE qui aurait géré les voies cyclables et qui aurait réalisé les études et les investissements.

La position du Préfet de Loire-Atlantique a été différente à la CARENE que sur la communauté d'Erdre et Gesvres. Il a dit : « Vous n'avez pas le droit de scinder la voirie en deux. Vous n'avez pas le droit de garder la voirie routière et de transférer la voirie cyclable. C'est tout ou rien. Si vous, les communes, vous transférez la voirie cyclable à la CARENE, vous devez transférer la voirie routière, toutes les routes ».

Donc, évidemment, les communes n'étaient pas prêtes à réaliser ce transfert de voirie à l'Intercommunalité. Alors, cela existe, notamment sur Nantes-Métropole, parce que c'est une métropole et les maires de Nantes-Métropole, que je connais, ne sont pas satisfaits du tout de cette perte de « compétence voirie », parce que ce ne sont plus eux qui décident de quelle voirie à faire, de quelle route à refaire, à aménager ou à recalibrer. « Non », ce sont les Services de la Métropole et c'est une perte d'autonomie.

Nous n'avons pas accepté, évidemment, le transfert de la voirie, toute entière, à la CARENE, et donc, nous avons gardé la « compétence voirie ». Le système, pour contourner cet obstacle mis par le Préfet, c'est que la CARENE accorde des fonds de concours aux communes, pour réaliser des travaux, sur la partie cyclable de leurs voiries. Ces fonds de concours sont plafonnés par la Loi à 50 % des travaux d'investissement. Ce qui veut dire que, si nous voulons réaliser des travaux de voirie cyclable, nous présentons un projet à la CARENE, qui comprend 50 % de voirie cyclable et 50 % de voirie routière et la CARENE subventionnera donc 50 % du total qui correspondra à 100 % de la voirie cyclable.

Mais, pour faire subventionner 50 % en voirie recyclable, il faut provisionner 50 % en voirie routière non subventionnée, donc c'est un plafonnement. C'est un système qui est ce qu'il est pour contourner les règles, mais, en attendant, c'est à nous de faire l'avance et la CARENE, ensuite, rembourse, dans le cadre d'un fond de concours.

Je vous rassure, pour la rue Armand de Gramont, cette priorité, la commande a bien été passée et vous avez un tableau, dans lequel il est indiqué, c'est à la deuxième ligne, 6 500 euros HT, cela fait 8 640 euros TTC. C'est à la deuxième ligne du tableau « en vert », dans « voirie ». C'est dans l'annexe de la délibération sur l'approbation du budget. Dans le tableau des investissements, vous avez une ligne où il est indiqué, à la deuxième ligne, « esquisse rue de Gramont » : 8 640 euros. Donc, cela y figure bien.

**Intervention sans micro : discours inaudible.**

**Monsieur le Maire**

Pour l'instant, c'est une esquisse, et après, il va falloir chiffrer le montant des travaux parce qu'ensuite, il va falloir les faire subventionner. C'est pour avoir le montant des travaux.

**Intervention sans micro : discours inaudible.**

**Monsieur le Maire**

C'était moins cher que prévu, donc, c'est une bonne nouvelle.

Concernant le cimetière, vous parlez de l'extension du cimetière. Aujourd'hui, nous sommes en attente, encore une fois, d'une étude au titre de la « loi sur l'Eau », au titre du SAGE, pour ce type de travaux d'extension, comme nous sommes dans des « zones humides ». Enfin, la notion de « zones humides », c'est assez difficile à apprécier, puisque la définition a changé, en fonction de la jurisprudence, et que les bureaux d'études qui interviennent ne sont pas tous d'accord.

Le bureau d'études qui était intervenu dans le cadre du contournement ferroviaire avait donné un certain nombre de délimitations de « zones humides » qui ne sont pas forcément les mêmes que celles retenues par la Préfecture. Donc, forcément que cela reporte la réalisation du projet, puisque tout est subordonné au respect des « zones humides ».

Une étude de la « loi sur l'Eau » est en cours, qui nous permettra d'avancer ensuite sur la réalisation des travaux au cimetière et comme me le rappelle Daniel SIMON, ces études de la « loi sur l'Eau », se sont des études « quatre saisons ». On fait le bilan de la faune et de la flore au printemps, en été, en automne et en hiver. Donc, cela suppose une année d'observation avant de faire le bilan. Et, c'est comme cela partout, Donc, nous perdons un an et c'est la raison pour laquelle, le cimetière n'est pas, cette année, à l'ordre du jour.

Dernier point que vous avez évoqué concernant la hausse des dépenses de personnel. Alors, certes, vous avez cité les mesures gouvernementales, certes, vous avez indiqué des choses qui s'appliquent à toutes les collectivités. Je rajoute spécifiquement sur Donges, c'est la municipalisation de l'Enfance-Jeunesse qui est pour une part importante dans la hausse des dépenses et qui était anticipée et annoncée. Nous le savions, que nous aurions plus de services en régies municipales donc, assurés par des agents municipaux, forcément la ligne budgétaire du chapitre « dépenses de personnel » augmente.

Cela ne veut pas dire que c'est de la mauvaise gestion, parce que, par ailleurs, le chapitre des « concours aux associations » va diminuer, c'est « valable » quand c'est une entreprise, mais là, c'est une association. Donc, la dépense globale n'augmente pas, c'est sa ventilation qui est différente. Certes, c'était un point qui était à anticiper Certes, cela « dégrade » notre ratio des dépenses de personnel, mais il faut comparer les choses comparables. Vous ne pouvez pas comparer les dépenses de personnel d'une commune qui a tout privatisé à des entreprises privées ou d'une agglomération qui privatise tous les services publics à des entreprises privées et avec une commune qui a gardé, en régies tous les services.

Forcément, qu'une commune qui garde les services en régies, elle a plus de dépenses de personnel. Est-ce que c'est de la mauvaise gestion, je ne le pense pas. Je pense même que, de façon pragmatique, c'est très souvent de la bonne gestion. Voilà.

A l'Enfance-Jeunesse, il faut rajouter aussi les recrutements. Vous avez parlé de départs en retraite, mais il y a aussi les recrutements annoncés à la Police Municipale. De deux policiers municipaux, en plus, de deux policiers municipaux, nous allons passer à quatre policiers municipaux. Donc, forcément, c'est un choix politique, mais c'est un choix qui est assumé.

Alors, vous le dites, il y a des départs en retraite par ailleurs, donc la masse salariale n'est pas censée beaucoup évoluer mais, nous créons des postes dans ce secteur-là, parce que nous jugeons que c'est une priorité.

Voilà, Madame MISIN, pour vous répondre globalement sur vos questions.

**Monsieur Vincent MIAULT**

Cela sera difficile d'être plus original, parce que c'est assez banal, comme exercice de commentaire du budget.

Je relève, comme Christine l'a fait, le fait qu'il y ait des travaux sur Donges qui traînent et qui risquent de coûter cher, je l'ai dit en Commission Finances. Il sera nécessaire de recourir à la dette, le moment venu, pour véritablement faire des travaux. Monsieur SIMON, vous dites, à votre grand regret, qu'il y a des travaux qui ne sont pas réalisés sur Donges... C'est du « boycott » ?... et qui, en tardant, vont coûter de plus en plus chers.

Et, nous avons aussi évoqué, à cette Commission Finances, quelque chose d'assez « risqué », allons-nous dire, par rapport à l'état de l'Église, de son clocher et de sa toiture. Nous espérons maintenant qu'il ne va pas y avoir des grosses tempêtes, parce que si nous devrions intervenir, il y a des coûts qui sont assez exorbitants, qui pourraient être associés à des kilomètres de voirie, justement. Alors, peut-être que les assurances prendraient en charge une partie des dégâts. Mais, le problème, c'est que cela peut complètement bouleverser un budget, d'une année à l'autre, puisque nous ne savons pas quand est-ce qu'il sera question d'intervenir sur le clocher ? Si jamais, il y avait un risque... Nous voyons bien que quand cela souffle dur, cela peut faire des dégâts.

A côté de cela, je prends aussi bonne note de l'augmentation, mais nous ne sommes pas surpris, de la masse salariale et puis, des charges de personnel, forcément. Vous venez de vous en expliquer. Il y a un secteur Enfance-Jeunesse qui vient d'être repris et qui fait que des agents viennent se greffer à l'effectif qui était présent. Il s'agira aussi de maîtriser, autant que faire ce peu, ces postes-là.

Je m'attends aussi, peut-être, à ce que les agents de la Trésorerie de Montoir nous fassent un peu les « gros yeux » par rapport à cela, puisqu'ils sont attachés, je pense, souvent à des barèmes, qui, pour les avoir entendu par le passé, nous disaient qu'il fallait éviter de dépasser certains seuils.

Nous y sommes peut-être, mais après, vous expliquez que vous voulez maintenir un service public. Je vois que, d'un côté, vous le maintenez et que, de l'autre côté, vous l'enlevez, concernant, par exemple, le nettoyage des salles de la mairie et des salles de sports, mais malgré tout, cela reste des charges. Nous verrons aussi, derrière, le résultat que cela peut avoir de faire rentrer des entreprises privées dans le nettoyage des locaux de la Ville.

Voilà, principalement, ce que je voulais dire.

Pour le reste, c'est votre budget. Je comprends que c'est compliqué de le faire. Je souhaite aussi que nous ne soyons pas « mis à mal » par une augmentation des coûts de l'énergie, parce que nous ne savons pas trop où nous allons. L'année dernière, nous faisons un budget à la même époque et nous avons été bien surpris du résultat en fin d'année.

Donc, c'est tous les jours compliqué de gérer un budget et de le tenir. Mais, malgré tout, nous allons au-devant peut-être de grosses incertitudes, c'est sûr, pour 2023, puisque, nous l'avons déjà dit pendant le ROB, il y a des conflits dans le monde qui font que cela peut remettre en cause beaucoup de choses rapidement.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Alors je vais répondre. Quelques points sur les voiries, les travaux qui sont reportés, bien sûr, et Daniel SIMON le dit presque tous les jours, que nous n'arrivons pas à dégager suffisamment de crédits pour faire des travaux sur les voiries communales, nous le savons. Simplement, nous sommes dans des contraintes fortes, avec des obligations réglementaires et des objectifs, en termes de résultats, qui nous sont imposés, notamment au titre du « décret tertiaire » pour les bâtiments communaux, des émissions des bâtiments communaux d'ici 2030.



Ces objectifs nous sont imposés avec des contraintes et, en même temps, l'Etat dégage des financements, des aides dans le cadre du « plan de relance » pour faire ces travaux-là. C'est le moment de faire les travaux que l'on nous impose de faire et qui sont subventionnés, parce que demain, on nous imposera toujours de les faire, mais ils ne seront plus subventionnés.

Aujourd'hui, il n'y a aucune aide, de nulle part, et de personnes, pour la voirie. C'est à nous de la payer par notre propre budget et ce n'est pas la préoccupation, ni de l'État, ni des autres collectivités. Donc, forcément, nous sommes obligés et je pense que tout le monde, à notre place, ferait la même chose, de prioriser les travaux qui sont subventionnés et pour lesquels, il y a des obligations qui nous sont faites à court terme.

Alors, forcément, on laisse de côté les secteurs que les autres collectivités et l'État jugent moins urgents. Nous sommes conscients des urgences, notamment, nous le montrons, par tout ce qui est fait au titre du « plan vélo » et de la rue de Gramont, des études en cours, parce que le but, c'est que ces études débouchent sur des travaux, des réalisations, la rue de Gramont étant maintenant, sans doute le principal axe d'entrée et de sortie du centre-ville, avec des dégradations qui en résultent sur la chaussée. Mais, « oui », nous sommes conscients que le budget n'est pas, aujourd'hui, chaque année, suffisamment important, mais nous sommes obligés de faire des choix.

Concernant la masse salariale, alors je corrige un tout petit peu, Monsieur MIAULT, ce que vous dites. La Trésorerie de Montoir n'a jamais fait « les gros yeux », parce que la Mairie avait beaucoup de services en régie et faisait gérer par son personnel, beaucoup de services. Ce n'est pas cela. C'était le niveau d'endettement et l'absence d'autofinancement. Nous avons une capacité d'autofinancement négative et c'est là, où la Trésorerie faisait « les gros yeux ». Que nous gérons en régie ou que nous gérons, de façon privée, les services publics, ce n'est pas cela l'indicateur.

L'indicateur, c'est quand on met la Commune dans le « rouge », avec un surendettement et une absence d'autofinancement des investissements. Donc, là-dessus, au vu de ce qu'a déjà contrôlé la Trésorerie et de ce qu'a déjà regardé la Chambre Régionale des Comptes, je ne pense pas que le fait de développer la régie, au détriment de l'externalisation, cela pose réellement problème.

Ce qui compte, c'est que-est-ce que les recettes courantes couvrent les dépenses courantes et est-ce que les recettes courantes permettent de dégager un excédent pour financer les investissements et rembourser la dette, c'est cela l'essentiel, et nous y sommes. Nous y sommes sans difficulté, grâce à nos recettes de cette année et grâce à la maîtrise de nos dépenses.

Vous parlez de recours à une entreprise privée. Justement, nous faisons de plus en plus appel aux services publics, aux agents publics et aux fonctionnaires, pour réaliser des services publics.

Il se trouve que dans un tout petit domaine, pour des raisons de pragmatisme et de bonne gestion, nous faisons appel à une entreprise privée pour la propreté. Ce n'est pas du tout un désengagement du service public en régie, je dirais au contraire, c'est même le contre-exemple. La tendance, c'est l'augmentation de la régie, avec le nombre d'agents, le nombre de services en régie, mais il y a une toute petite exception qui ne remet pas du tout en cause la logique qui est celle du service public.

Dernier point sur l'église, effectivement, l'église a fait l'objet, l'autre jour, de cet incident où les services ont dû faire appel à nouveau à l'entreprise Anapurna de Vitré pour faire des travaux d'urgence. Alors, nous sommes conscients que l'église, le clocher a déjà souffert en 2020, avec des travaux de sécurisation provisoire, tout le travail qui a été lancé et le vote qui a été fait pour demander l'inscription du bâtiment à l'inventaire des Monuments Historiques et pourquoi pas au classement.

Cela est fait justement pour nous ouvrir des aides pour financer ces travaux très importants sur ce bâtiment emblématique de la Commune. C'est cette démarche qui a été lancée et nous attendons les résultats de cette démarche. Nous pouvons espérer avoir, j'espère, des réponses favorables dans l'année. Une réponse, parce que nous aurons besoin, le moment venu, de contributions très importantes, des autres collectivités, et notamment des Monuments Historiques.

Voilà ce que je voulais dire, « en vrac », Monsieur MIAULT, pour répondre à vos commentaires.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

#### **21 POUR**

Et

#### **7 ABSTENTIONS**

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)

**APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Général 2023 tel que présenté en annexe.

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION N° 3**

#### **C.O.S. LOCAL DE DONGES : AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE TRIENNALE 2019-2022**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Madame Monique PIRAUD**

### **Exposé**

Par délibération n° 6 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal décidait de conclure une convention financière triennale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec le COS Local de Donges.

Cette convention définit le mode de calcul de la subvention, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée chaque année, son évaluation et le contrôle de l'aide accordée.

Compte tenu de la récente élection d'un nouveau Conseil d'Administration au COS Local de Donges (le 8 décembre 2022), les nouveaux agents élus doivent aujourd'hui s'approprier le fonctionnement de ce dernier.

Un travail sur une nouvelle convention et notamment sur le mode de calcul du montant de la subvention, les objectifs et les modes d'évaluation de la réalisation de ces derniers est programmé courant 2023 afin de présenter au Conseil Municipal un nouveau projet de convention en décembre prochain.

### **Proposition**

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal de voter un avenant prolongeant la convention d'un an jusqu'au 31 décembre 2023 en modifiant l'article 9 « Prise d'effet – Durée ».

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant à la convention joint en annexe.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 23 mars dernier.

### **Madame Monique PIRAUD**

Je tiens à préciser, qu'en qualité de membre du Conseil d'Administration, je ne participerai pas au vote. Mais, je voulais vous faire savoir que, c'est avec plaisir, que j'assiste aux réunions du COS, en tant que représentante de la Commune. Ces réunions se déroulent dans une ambiance « bon enfant ». Les membres du Conseil d'Administration du COS sont très motivés par leur engagement pour leurs collègues, qu'ils soient en poste ou en retraite. Ils s'investissent beaucoup pour monter des projets de voyage, d'excursion ou organiser des repas festifs.

Nous allons discuter avec eux, d'ici peu, les modalités de la prochaine convention concernant le montant de la subvention, ou encore, la fixation et l'évaluation des objectifs. Concernant le montant de la subvention, les agents sont conscients qu'avec l'augmentation de la masse salariale liée à l'intégration des agents de l'OSCD, il ne sera pas possible de conserver le pourcentage actuel de la masse salariale. Nous aurons donc une discussion pour redéfinir le mode de calcul de la subvention qui sera accordée au COS.

### **Monsieur Vincent MIAULT**

Je veux juste redire, après l'intervention de Madame, que l'on vote simplement pour l'avenant et pas forcément pour les suites qui seront données. Je préfère le préciser.

### **Monsieur le Maire**

« Oui », nous votons pour ce qui est soumis au vote, c'est-à-dire uniquement l'avenant et cela ne préjuge pas de votre vote sur une future convention qui n'est pas encore négociée, bien évidemment.

### **Madame Monique PIRAUD**

Mais, nous tenons quand même à vous faire connaître que je participe, et puis, que tout se passe bien.

### **Monsieur le Maire**

Donc, nous allons passer au vote, en prenant note que Monique PIRAUD ne participera pas.

### **Décision**

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

#### **27 POUR**

Et

#### **1 NON PARTICIPATION AU VOTE**

(Madame PIRAUD Monique siégeant au Conseil d'Administration du COS local de Donges)

**APPROUVE** l'avenant à la convention financière triennale ci-annexé, à conclure avec la Commune et le C.O.S. local de Donges ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention prolongeant la convention avec le COS Local de Donges jusqu'au 31 décembre 2023.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 4**  
**BUDGET GENERAL 2023 :**  
**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Madame Chantal GUINARD**

**Exposé**

La Commission des Finances réunie le 23 mars dernier a examiné les demandes de subventions aux associations pour 2023. Le récapitulatif est décrit dans le tableau ci-annexé.

**Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants des subventions par catégories, sachant qu'un effort est demandé aux organismes compte-tenu des contraintes budgétaires.

Pour l'OSCD, le montant proposé des concours financiers de la Ville a fait l'objet de plusieurs discussions entre son Président et Monsieur le Maire. A ce jour, c'est une enveloppe totale de 168 700 € qui est proposée au vote de l'assemblée délibérante pour l'exercice 2023.

Cette enveloppe financière est susceptible de faire l'objet d'un ajustement à la marge en fonction du bilan d'activité de l'OSCD au 31/12/2022, qui n'a pas encore pu être présenté par l'Office.

La décomposition de cette enveloppe est la suivante :

- La somme à verser en application de la précédente convention pour le solde ajusté de la subvention 2022 est estimée à environ 108 700 € ;
- Le crédit supplémentaire de 60 000 € correspond à un premier acompte de 50% de la subvention relative à la mise en œuvre des activités de 2023 (sur une subvention annuelle de 120 000 €, dont le solde ajusté serait versé début 2024).

En effet, il est envisagé que dans le cadre d'une feuille de route permettant à la Ville et à l'OSCD de redonner des bases solides à leur partenariat, l'année 2023 soit une année de transition, et qu'elle fasse l'objet d'une convention annuelle permettant à la Ville de soutenir l'activité courante de l'OSCD sans augmentation de ses dépenses par rapport à 2022.

L'année 2023 sera ainsi mise à profit pour rediscuter des projets, assurer la complémentarité entre les actions de la Ville et celles de l'Office, dans la perspective de la conclusion d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens prenant effet au 01/01/2024.

La convention annuelle pour l'année 2023 pourrait être signée avec l'OSCD en mai prochain, après passage au conseil municipal du 11 mai.

Le montant des aides attribuées aux autres associations est de 139 097 €.

Ainsi, les subventions aux associations totalisent :

« Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » : 307 797 €,

« Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » : 953 €.

Il est rappelé que tout versement de subvention est subordonné à la réception d'un dossier complet comprenant notamment le compte de résultat n-1 et le budget prévisionnel de l'année n.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour :

▣ **ALLOUER** aux ASSOCIATIONS et ORGANISMES indiqués dans l'annexe jointe le montant respectif des subventions 2023,

▣ **SUBORDONNER** tout versement de subvention à la réception d'un dossier complet comprenant notamment le compte de résultat n-1 et le budget prévisionnel de l'année n.

### **Monsieur Didier RIAUD**

Les subventions culture-loisirs représentent un total de 21 819 euros et une subvention exceptionnelle de 653 euros qui correspond au remboursement de la salle pour la location pour le Festival qui aura lieu les 13 et 14 mai.

### **Monsieur Mikaël DELALANDE**

J'ai été étonné que, pour l'association Just Dance, il n'y ait pas, apparemment, de dossier, qu'il n'y ait pas de proposition de subvention. Je suis un petit peu étonné, car il y avait eu un débat, la dernière fois, et nous avons reconnu leur travail. Nous avons reconnu que c'était un art et que cela pouvait être aussi un sport. Donc, je ne comprends pas bien.

### **Monsieur Didier RIAUD**

Il n'y a pas eu de demande, tout simplement.

### **Monsieur le Maire**

Je précise que l'on ne peut pas donner des subventions à des organismes qui n'en demandent pas, parce que pour obtenir une subvention, il faut présenter un certain nombre de documents qui sont prévus par la loi et si on ne demande pas de subvention, évidemment, on ne les présente pas et donc, on ne peut pas se voir attribuer une subvention, ou même si une subvention était votée, elle ne pourrait pas être versée, faute, par l'organisme, de présenter les documents que la loi requiert.

### **Monsieur Mikaël DELALANDE**

Nous le savons bien, mais nous étions un petit peu étonnés. Maintenant, si Monsieur LETILLY va les relancer pour voir ce qu'il en est, c'est très bien.

### **Monsieur Didier RIAUD**

Les subventions sociales caritatives représentent un total de 2 400 euros.

Les subventions diverses-environnement représentent un total de 800 euros.

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

Pour la ligne concernant l'ADZRP, il y a 1 500 euros demandés, y a-t-il eu un changement ?

**Monsieur le Maire**

« Oui », cela s'appelle un amendement.

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

500 euros demandés, 300 euros obtenus.

**Monsieur Didier RIAUD**

Il y a eu d'autres associations qui ont demandé « plus » et qui n'ont pas forcément eu ce qu'elles demandaient.

Les subventions diverses représentent un total de 3 100 euros.

**Monsieur Tony LETILLY**

Alors moi, je reprends la parole. Donc, concernant les subventions à caractère général, c'est un total de 237 376 euros. Concernant le COS Départemental, il n'y a rien, parce qu'il y a un reliquat par rapport à l'année dernière. Le COS Local s'élève à 68 676 euros et l'OSCD à 168 700 euros.

Par rapport à l'OSCD, je voulais préciser au Conseil, que le 15 mars dernier, avec Yveline, Madame HENRY et Monsieur le Maire, nous avons rencontré la CAF, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Fédération des Centres Sociaux pour échanger sur nos différentes collaborations, chacun, avec l'OSCD. En premier lieu, la CAF a été un peu inquiète du positionnement de la mairie à l'encontre de l'OSCD.

En effet, si la mairie ne subventionnait pas l'OSCD, la CAF ne pouvait pas l'accompagner financièrement. Nous leur avons affirmé notre soutien de voir l'OSCD perdurer et notre volonté de continuer à l'accompagner dans ses missions sociales.

Donc, la CAF se propose de nous aider dans l'élaboration de la future convention avec l'OSCD, en mettant en œuvre une médiation. Nous allons donc travailler, courant 2023, pour l'élaboration d'un projet pour les quatre ans à venir, qui sera mis en place à partir du 1er janvier 2024.

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

Je trouve cela très bien que, suite à l'intervention de la CAF, il y ait un travail qui soit fait, qu'il y ait une médiation et que nous puissions nous en sortir par le haut. Je suppose que nous aurons une prochaine délibération sur ce point.

**Madame Yveline LECAMP**

La subvention pour les associations scolaires est de 15 632 euros.

Pour la coopérative scolaire, l'année dernière, pour l'école Casanova, c'était 10,50 euros par enfant, et cette année, pour toutes les écoles, ce sera 12 euros par enfant.

Il y a également une subvention exceptionnelle, pour une classe de découverte, de 300 euros, qui concerne l'école Aimé Césaire.

### **Monsieur Tony LETILLY**

Au niveau des totaux pour les associations sportives, nous sommes à 19 402 euros et 7 268 euros de complémentaires, c'est surtout pour les défraiements du transport.

J'en profite aussi, pour vous informer que le 4 avril prochain, se tiendra la Commission des Sports, au cours de laquelle sera présenté et discuté la politique sportive de la Ville. Nous avons travaillé cette proposition avec le Service des Sports de la Ville, l'OMS et nous avons aussi consulté les associations sportives.

L'objectif de ce premier jet est de poser les bases de la discussion. Nous souhaitons, qu'au travers de ce projet, tout le monde s'y retrouve, que ce soient les jeunes, les moins jeunes, et puis, les anciens. Ce projet sera présenté, lors du prochain Conseil Municipal. Les membres de cette Commission vont recevoir, si tout se passe bien, demain par mail, le projet pour la Commission de mardi soir.

### **Monsieur Vincent MIAULT**

Puisque tu t'occupes des sports, nous avons traversé une époque délicate de Covid et nous nous inquiétons toujours, de savoir si les associations retrouvent leurs adhérents. Est-ce qu'il se dégage quelque chose entre le « avant Covid » et le « après Covid » sur les associations sportives de Donges ?

### **Monsieur Tony LE TILLY**

A ma connaissance, nous n'avons pas eu de perte d'adhérents au niveau des associations sportives de Donges que ce soit le club de gym, basket, hand. La tendance serait même à refuser un peu de monde. Le football se porte bien. Voilà, « non », je n'ai pas de retours négatifs d'associations sportives qui seraient en déclin.

### **Monsieur le Maire**

Moi, je voudrais remercier les élus qui ont travaillé, tous les élus du Bureau Municipal et de la Commission des Finances, qui ont travaillé sur ces demandes de subvention. C'est important de soutenir le monde associatif, que ce soit des associations sportives, scolaires, humanitaires, généralistes ou de loisirs, parce que la vie associative, c'est une grande richesse de la Commune.

Des nouveaux habitants viennent me dire qu'ils sont vraiment très agréablement surpris de la richesse de l'offre associative à Donges. C'est donc important, de soutenir, par des subventions financières, mais aussi par des prêts de locaux, notre monde associatif, tout en sachant que, là aussi, nous sommes conscients des difficultés à trouver des salles, parce que les associations se développent et développent leurs nombres d'adhérents et cela génère des besoins toujours importants en locaux. Nous faisons le maximum pour soutenir le monde associatif et pour lui offrir des équipements municipaux entretenus et de qualité pour pratiquer des activités éducatives, sportives ou de loisirs.

Concernant l'OSCD, je me réjouis que l'on avance et notre budget des subventions traduit notre engagement sur le nouveau financement de l'OSCD pour 2023. Nous avançons donc, dans une logique où nous faisons de l'année 2023, une année un peu charnière où chacun pose les choses. Nous accordons donc les moyens permettant à l'OSCD d'assurer les missions qu'il assurait déjà en 2022.

Et puis, pour le développement, nous voulons profiter de cette année 2023, pour nous remettre autour de la table, avec un « crayon », avec l'OSCD, pour essayer de mettre en cohérence son projet social avec nos projets de la Ville, pour que l'offre de l'OSCD soit une offre complémentaire à l'offre de la Ville et que nous soyons deux piliers de la vie sociale de la Collectivité. Et surtout, que nous allions dans le même sens, sans créer de doublons, sans créer de concurrence, c'est très important et dans l'intérêt des bénévoles, des familles, de toutes celles et tous ceux qui sont intéressés par l'animation de la Ville et l'animation socio-culturelle, l'animation sociale, l'animation festive.

C'est très important que nous puissions avancer comme cela, sur cette année charnière. Le travail réalisé cette année, nous permettra, je l'espère vivement, et je n'ai pas de raison de ne pas l'espérer, de déboucher sur une nouvelle convention pluriannuelle cette fois, où nous repartirons sur de nouvelles bases, saines et partagées, dans le respect de l'autonomie associative de l'OSCD et dans le respect du droit à la Collectivité, de contrôler le bon usage des deniers publics et l'efficacité de la subvention publique.

Dans le respect de ces différents principes, je pense que nous allons pouvoir travailler et nous avons déjà commencé à le faire, puisque depuis le dernier Conseil Municipal, j'ai rencontré, à trois reprises, le Président de l'OSCD et ces rencontres ont permis d'avancer, la preuve ce soir. Mais, d'autres rencontres vont nécessairement avoir lieu prochainement pour avancer sur la convention 2023 et ensuite, sur une convention pluriannuelle.

En tout cas, les signaux sont favorables et je salue l'engagement du Président et du Bureau de l'OSCD.

### **Madame Yveline LECAMP**

J'étais au Bureau de l'OSCD, lundi soir, et tout s'est très bien passé. Je pense que nous allons dans le bon sens.

### **Monsieur le Maire**

C'est une excellente nouvelle qui rassurera toutes celles et tous ceux qui sont attachés aux animations adultes, et pas seulement, aux autres animations également de l'OSCD. Voilà ce que je voulais dire sur ces subventions.

Si personne ne veut prendre la parole et avant que nous passions au vote, je rappellerai que les personnes qui siègent aux conseils d'administration ou aux bureaux de l'une des associations subventionnées ne participeront pas aux votes pour respecter la légalité. Je crois que cela concerne Yveline LECAMP et Tony LE TILLY pour l'OSCD, Monique PIRAUD pour le COS et Marie-Andrée PICOT pour le Groupe Artistique. Est-ce qu'il y a d'autres personnes concernées ? Je ne pense pas.

« Oui », pour le Conseil d'Administration de l'association « Autour des Brouzils », Madame DAVID ne participera pas au vote sur la subvention. Nous allons le noter au procès-verbal.

### **Monsieur Mikaël DELALANDE**

Habituellement, il nous semblait que cela concernait les membres du Bureau. Là, si vous nous dites que ce sont aussi les membres d'un Conseil d'Administration, il y a lieu de prendre en compte les représentants de la Ville au sein du Comité de Jumelage.



## **Monsieur le Maire**

L'autre jour, à la CARENE, sur des rapports avec la SONADEV, il y avait plus de la moitié, les trois quarts des vice-présidents qui ne pouvaient pas voter. A un moment, il n'y avait plus qu'une personne qui pouvait voter la délibération. C'est compliqué.

## **Monsieur Mikaël DELALANDE**

C'est pareil, dans ce cas, la question de l'OMS se pose aussi, car il y a des représentants de la Ville au sein de l'OMS.

**Intervention sans micro : discours inaudible.**

## **Monsieur Mikaël DELALANDE**

Vous n'êtes pas les seuls représentants de l'OMS, quand même, vous n'êtes pas que deux.

**Intervention sans micro : discours inaudible.**

## **Monsieur le Maire**

La version qui est présentée est bonne.

Je signale qu'il y avait juste une « coquille » qui était restée. Alors, cela a pu interroger. C'était écrit : « Proposé par Madame GUINARD » sur des tableaux. En fait, c'est une « coquille », parce qu'il s'agissait d'un document interne au service qui a été maintenu.

## **Monsieur Mikaël DELALANDE**

Nous avons trouvé cela « bizarre » qu'il n'y ait plus d'Adjoint au Sport, plus d'Adjoint à la Culture...

## **Monsieur le Maire**

Non, non, c'est une « coquille » et forcément que le tableau qui est là, n'est pas proposé seulement par Madame GUINARD, qui ne décide pas toute seule. C'est proposé par le collectif.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous allons passer au vote, en tenant compte des non-participations déjà énumérées.

## **Décision**

Les adjoints et les conseillers municipaux siégeant au Conseil d'Administration ou au Bureau des associations suivantes, ne pourront pas participer aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

## **COMITE DE JUMELAGE :**

Vote :

**18 POUR**

**4 ABSTENTIONS**

*(Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine et Monsieur PERRIN Yvonnick)*

**6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE**

*(Messieurs RIAUD Didier, ROULET Jean-Paul, Madame OLIVEIRA Angélique, Messieurs Mikaël DELALANDE, Vincent MIAULT, BAUDICHAUD Ghislain)*

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) LOCAL :**

Vote :

**20 POUR**

**7 ABSTENTIONS**

*(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)*

**1 NON PARTICIPATION AU VOTE**

*(Madame PIRAUD Monique)*

**GROUPE ARTISTIQUE :**

Vote :

**20 POUR**

**7 ABSTENTIONS**

*(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)*

**1 NON PARTICIPATION AU VOTE**

*(Madame PICOT Marie-Andrée)*

**OFFICE SOCIO-CULTUREL DONGEOIS (OSCD) :**

Vote :

**19 POUR**

**7 ABSTENTIONS**

*(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)*

**2 NON PARTICIPATIONS AU VOTE**

*(Madame Yveline LECAMP et Monsieur LETILLY Tony)*

**OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) :**

Vote :

**16 POUR**

**6 ABSTENTIONS**

*(Monsieur DELALANDE Mikaël, Mesdames MISIN Christine, DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)*

**6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE**

*(Messieurs OUISSE Laurent, LETILLY Tony, GIRARDEAU Alain, GAUDIN Nicolas,, FROCRAIN Frédéric et PABOIS Alain)*

**AUTOUR DES BROUZILS :**

Vote :

**21 POUR**

**6 ABSTENTIONS**

*(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Messieurs PABOIS Alain, MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)*

**1 NON PARTICIPATION AU VOTE**

*(Madame DAVID Joséphine)*

**Pour toutes les autres associations :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**21 POUR**

Et

**7 ABSTENTIONS**

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)

▫ **ALLOUE** aux ASSOCIATIONS et ORGANISMES indiqués dans l'annexe jointe le montant respectif des subventions 2023,

▫ **SUBORDONNE** tout versement de subvention à la réception d'un dossier complet comprenant notamment le compte de résultat n-1 et le budget prévisionnel de l'année n.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 5**  
**CREATION DE POSTE**  
**SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**  
**MODIFICATION DE PERIODE**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Exposé**

Par délibération en date du 15 décembre 2022, un poste a été créé au niveau de la Direction des Finances au titre d'un accroissement temporaire d'activité et ce, pour faire face à la charge de travail liée au passage à la nouvelle nomenclature comptable (M 57) au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Le recrutement initialement prévu au 1<sup>er</sup> février est finalement acté au 03 avril prochain.

**Proposition**

Une actualisation de la délibération est donc à prévoir afin que le tableau des effectifs soit en adéquation avec la réalité.

Monsieur le Maire invite le conseil à en délibérer.

**Monsieur le Maire**

Il s'agit de la correction des périodes d'emploi.

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

▫ **VALIDE** la modification de la période de recrutement pour ce poste d'adjoint administratif, à temps non-complet 28 heures, actant la présence de l'agent du 03 avril 2023 au 02 octobre 2023.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 6

### MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 15 DECEMBRE 2022 PORTANT SUR LA MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL : RIFSEEP

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

#### **Exposé**

Une délibération relative à l'actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été présentée en Conseil Municipal le 15 décembre dernier.

Cette dernière visait à modifier la délibération en vigueur afin de valoriser la notion de sujétion et la contrainte forte liée à l'exercice de certaines missions.

Par courrier en date du 02 février 2023, la Préfecture nous informe que cette délibération doit être revue car la sujétion intitulée « représentant du personnel » ne peut être validée.

L'information de la Préfecture est complétée par un courrier en date du 09 février, nous transmettant une copie de la réponse apportée à un Conseiller Municipal de Donges, en l'occurrence Monsieur Mickaël Delalande, ayant interrogé ses services concernant la légalité de la délibération susmentionnée.

Le Bureau du contrôle de Légalité nous présente donc les éléments suivants dans son premier courrier :

« [...]

Ce critère d'attribution ne correspondant pas à une sujétion spécifique liée aux fonctions exercées et ne peut, par conséquent, être pris en compte dans l'IFSE.

Cette disposition semble donc détourner l'esprit du RIFSEEP, qui n'a pour vocation de ne reconnaître que les missions et spécificités de l'emploi exercé ainsi que l'expérience individuellement acquise.

[...]. Cependant aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit d'indemnité spécifique au titre d'une activité syndicale.

En conclusion, l'attribution d'une indemnité spécifique aux agents, au seul motif qu'ils exercent une activité syndicale, semble illégale. ».

Les propos sont retranscrits dans le deuxième courrier :

« [...]

En conséquence, l'attribution d'une indemnité spécifique aux agents élus représentants du personnel au seul motif qu'ils exercent une activité syndicale ne semble pas conforme à la réglementation."

Tout d'abord, il est important de souligner que cette sujétion ne vise pas à valoriser l'appartenance syndicale mais bien l'investissement fourni par les représentants du personnel dans l'étude et le suivi des dossiers abordés en Comité Social Territorial.

En effet, les sujets abordés en instance, d'autant plus depuis la fusion du Comité Technique et Comité Hygiène et Sécurité, implique une connaissance vaste et précise du statut et des techniques de communication écrite et orale, compétences et connaissances qui ne sont pas propres au poste occupé au quotidien par l'agent et nécessite une formation continue et un investissement accru.

Il est attendu des représentants élus, du fait de l'importance du nombre d'agents et des sites travail, de développer des modes de communication dématérialisés et des temps d'échange plus fréquents. Créer des questionnaires en ligne, exploiter leurs résultats et travailler à la communication sur les projets en cours nécessite pour beaucoup de se lancer dans de nouveaux apprentissages. C'est cet investissement que l'indemnité proposée vise à valoriser.

Les éléments présentés par le bureau du Contrôle de Légalité soulignent que les dispositions visant à valoriser l'investissement des représentants du personnel n'ont jamais été légiférées et justifie donc le rejet de cette règle.

Il est à plusieurs reprises précisé que le projet de délibération ne « semble » pas en adéquation avec les textes sans que cela ne soit certifié.

Il est regrettable que éléments de ce projet de délibération n'aient pas été compris et qu'il n'existe à ce jour aucun élément financier de valorisation des représentants du personnel.

La délibération corrigée est présentée ci-après.

-----

La mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est effective au sein de la collectivité depuis l'approbation de la délibération en date du 14 décembre 2017.

Des mises à jour ont été validées par délibérations en date du 07 novembre 2019 puis 09 novembre 2021.

Suite aux échanges en groupes de travail et en Comité Technique du 07 novembre 2022 et après avis favorable des représentants du personnel au Comité Technique du 05 décembre 2022 et 03 mars 2023, il a été acté la mise à jour des fonctions et montants de référence de l'IFSE, Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise et ce, pour se mettre en adéquation avec la prise en compte des sujétions des postes et la nouvelle organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Des documents-types sont annexés à la délibération. Ils seront un support pour les encadrants pour définir les paliers de régime indemnitaire et les projets majeurs permettant l'octroi d'un Complément Indemnitare Annuel à 10 %.

## L'IFSE : Indemnité Fonctions, Sujétions et Expertise

---

### A) Bénéficiaires

La définition des bénéficiaires est inchangée. L'ensemble des agents communaux titulaires, stagiaires ou non-titulaires de droit public, quelle que soit leur ancienneté sur le poste, est éligible.

« Tout agent assurant des fonctions, autres que les siennes, dans le cadre de l'absence de plus d'un mois, hors congés, d'un collègue ou supérieur hiérarchique pourra prétendre à tout ou partie de l'IFSE de la personne absente. ».

### B) Montants de référence

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds précisés par arrêté ministériel pour la fonction publique d'Etat.

Les emplois ont été répartis en fonction de la cartographie des métiers de la Commune de DONGES. C'est ce tableau validé en comité technique du 05 décembre 2022 qui sert de référence.

- CATEGORIE A

Cadre d'emplois des attachés, ingénieurs, puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, bibliothécaires, assistants socio-éducatifs

Groupes de fonctions	Fonctions	Montant de base annuel niveau expert
		IFSE
1er niveau : Soutien au pilotage de la collectivité	Direction, direction de pôle ou responsable multi-services	Entre 6180 € et 12600 €
	Responsable de service Chargé de mission	Entre 4980 et 6180 €
2ème niveau : Responsabilité de service	Responsable d'un service	Entre 4980 € et 6180 €
Hors cadre	Adjoint au responsable de service	4980 €

- CATEGORIE B

Cadre d'emplois des rédacteurs, techniciens, animateurs, des auxiliaires de puériculture, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupes de fonctions	Fonctions	Montant de base annuel niveau expert
		IFSE
1er niveau : Soutien au pilotage de la collectivité	Direction de pôle, direction, responsable multi-services	Entre 6180 € et 12600 €
2ème niveau : Responsabilité de service	Responsable d'un service	Entre 4980 et 5580 €
3ème niveau : Gestionnaire d'activités	Directeur structure – responsable point accueil (intitulé Jeunesse et Sports)	4980 €
	Référent technique	4380 €
	Référent animation (mise à disposition)	4380 €
	Auxiliaire petite enfance	3291 €

• CATEGORIE C

Cadre d'emplois des adjoints administratifs, techniques, du patrimoine, d'animation, des agents sociaux, des agents spécialisés des écoles maternelles, des opérateurs d'activités physiques et sportives, des auxiliaires de puériculture, des agents de maîtrise

Groupes de fonctions	Fonctions	Montant de base annuel niveau expert
		IFSE
1er niveau : Soutien au pilotage de la collectivité	Responsable multi-services	Entre 6180 € et 12600 €
2 <sup>ème</sup> niveau : Responsabilité de service	Responsable d'un service ou Référent thématique	Entre 4980 et 5580 €
3 <sup>ème</sup> niveau : Gestionnaire d'activités	Adjoint responsable de service ou d'office	4380 €
	Directeur structure – responsable point accueil (intitulé Jeunesse et Sports)	Entre 4380 et 4980 €
	Référent technique	3780 €
	Gestionnaire d'activités	Entre 3180 € et 4380 €

C) Modulations individuelles

Les attributions individuelles font l'objet d'un arrêté municipal.

Pour rappel, l'IFSE peut être déterminé selon le « F » de Fonction, le « S » de Sujétion et le « E » d'expertise.

- L'« Expertise » est qualifiée par le biais d'un système de versement du régime indemnitaire par palier eu égard à l'expérience individuelle.

Trois niveaux sont déterminés : novice, en cours d'apprentissage et expert.

Un formulaire-type de suivi est placé en annexe.

Tout niveau obtenu est acquis.

Cette déclinaison s'entend uniquement pour les recrutements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.



- La « Sujétion » de poste est désormais indemnisée en complément dans **deux** ~~trois~~ situations :
  - o L'agent est titulaire d'un SIAPP : + 600 € par an
  - o L'agent accomplit une astreinte technique : + 50 € par semaine d'astreinte
  - ~~o auprès des agents de la collectivité (questionnaires, réunions d'information, ...): + 600 € par an~~

- Versement du régime indemnitaire au prorata de la quotité de travail (temps partiel ou temps-non complet) et de la situation statutaire (demi-traitement, plein traitement sous sans traitement en cas d'arrêt de travail).

- Maintien à titre individuel du régime indemnitaire précédent

Les agents percevant un régime indemnitaire supérieur sous le système précédant la présente délibération bénéficieront d'un maintien de leur régime indemnitaire.

Ces modalités s'inscrivent dans le cadre de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui précise que les fonctionnaires peuvent conserver à titre individuel le montant indemnitaire dont ils bénéficiaient en application des dispositions réglementaires antérieures.

L'IFSE fait l'objet d'un réexamen obligatoire mais sans revalorisation automatique :

- en cas de changement des règles statutaires
- en cas de changement de fonctions ou d'emploi
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite à un concours
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent

L'IFSE sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

#### Le CIA : Complément Indemnitaire Annuel

##### A) Bénéficiaires

L'ensemble des agents communaux titulaires, stagiaires ou non-titulaires de droit public est potentiellement éligible.

Le versement est conditionné à l'entretien individuel d'évaluation, entretien fixé dès lors que l'agent est présent plus de 6 mois dans l'année.

Un agent dont le départ est acté en cours d'année ne pourra bénéficier du versement.

Tout agent, dont l'appréciation est négative, est exclu du système.

Les agents ayant été en congé de maladie ordinaire continu ou non plus de 45 jours sur les 365 précédant leur temps d'échange annuel ne pourront bénéficier du complément indemnitaire sauf si l'ensemble de la ligne hiérarchique N+1, N+2 et DGS y sont favorables.

##### B) Montants de référence

Dès lors que l'agent est déclaré éligible au CIA, celui se décline de cette façon :

1. Versement d'une somme équivalente à 5% de l'IFSE annuel

> en cas d'évaluation positive de la ligne hiérarchique incluant le N+1, N+2 ou directeur général des services et Maire.

2. Versement d'une somme équivalente à 10% de l'IFSE annuel  
> en cas d'évaluation positive de la ligne hiérarchique incluant le N+1, N+2 ou directeur général des services et Maire.  
> lorsqu'un projet individuel ou collectif majeur a été mené à bien dans l'année (formulaire-type en annexe concernant la détermination d'un projet majeur)

La détermination du % de calcul sera assurée par le N+1 et entérinée par le N+2.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la mise à jour de la précédente délibération au vu des retours formalisés par le Bureau du Contrôle de Légalité à date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

### **Monsieur le Maire**

C'est donc sur cette modification que nous sommes appelés à délibérer ce soir, étant précisé que les membres du Comité Social Territorial, élus en décembre, ont été informés de cette situation, qu'ils ont pu s'exprimer là-dessus et nous faire part de leurs sentiments. Cette délibération modifiée a été soumise, pour avis, lundi dernier. Voici les conditions dans lesquelles nous sommes appelés à délibérer ce soir.

### **Madame Joséphine DAVID**

La Préfecture reconnaît qu'être « représentant du personnel » ne peut être assimilé, ni à une fonction, ni à une sujétion, et du coup, aucune prime ne peut leur être accordée dans ce cadre. Néanmoins, si votre volonté est de reconnaître l'engagement des représentants du personnel, vous pouvez, cependant, leur octroyer davantage d'heures de délégation pour déployer l'activité syndicale et reconnaître les compétences acquises dans l'évolution de leur parcours professionnel.

Un autre point attire notre attention dans cette délibération du RIFSEEP. Il s'agit de l'attribution du CIA, part variable du RIFSEEP. En effet, cette dernière ne prévoit pas son attribution systématique, dès lors que l'agent est absent plus de 45 jours sur l'année. Or, le CIA vise à reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir de chaque agent, évaluée lors de l'entretien professionnel annuel.

En vertu du principe de parité avec la Fonction Publique de l'État, une délibération ne peut pas prévoir une modulation du CIA, selon les absences des agents, ce qui reviendrait à attribuer une prime de présentisme, qui n'existe pas dans la Fonction Publique d'État. Ce complément est modulé, uniquement en fonction de l'engagement professionnel et des résultats des agents, contrairement à la part liée à l'exercice des fonctions, interprétation retenue par la Cour Administrative d'Appel de Versailles du 31 août 2020. Le paragraphe mentionnant les absences de l'agent pour l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel nous paraît illégal.

Nous maintiendrons donc notre abstention sur cette nouvelle délibération du RIFSEEP.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Madame DAVID.

Je vous rappelle que ce soir, nous délibérons sur, juste la petite modification, qui a été indiquée et que j'ai lue.

Ce que vous remettez en cause, c'est dans la délibération du 15 décembre 2022, qui a été soumise au contrôle de légalité, qui n'a pas relevé d'observation sur le point que vous soulevez. Pour le reste, qui ne concerne pas la modification de ce soir, ladélibération est définitive et le contrôle de légalité ne l'a pas remise en cause. Nous en prenons acte.

Nous prenons acte aussi de votre contestation. Mais, il faut savoir que cette délibération n'a pas été contestée par la Préfecture pour le point que vous soulevez. C'est uniquement pour l'autre point qu'elle est modifiée.

Alors, nous aurions très bien pu la maintenir, telle qu'elle, parce qu'il n'y a pas de tutelle du Préfet sur nos délibérations. Il a un contrôle de légalité et ce n'est pas parce que le Préfet estime que cela ne lui semble pas conforme à la réglementation, que c'est forcément illégal. Nous aurions pu aller au Tribunal Administratif, très clairement, et maintenir la délibération, en allant au Tribunal Administratif.

Dans les circonstances actuelles, forcément, quand on commence à s'opposer, même si on a le droit de s'opposer au contrôle de légalité, ce n'est pas forcément bénéfique pour nos rapports avec l'État, et notamment, les soutiens que nous demandons, par ailleurs, à l'Etat. Donc, il a été choisi de ne pas engager de « bras de fer » avec la Préfecture et donc, de modifier cette délibération.

Néanmoins, moi je le regrette, personnellement, parce que je pense qu'il y avait un réel motif à constater une sujétion des représentants du personnel, que cela n'était pas quelque chose de discriminatoire, mais que cela correspondait à du réel. Quand on voit la difficulté à s'engager, que ce soit pour les élections politiques ou pour les élections professionnelles, je pense que cette délibération se justifiait, que la reconnaissance se justifiait, quel que soit l'engagement syndical, quel que soit le syndicat. Mais, le fait d'avoir des représentants du personnel investis, c'est une richesse pour le dialogue social.

Alors, je sais bien que le dialogue social, en ce moment, en France, c'est un peu difficile, c'est un terme qui est un peu difficile à porter, puisque ce n'est pas vraiment ce qui se passe, mais pour notre part, nous sommes engagés fortement pour le dialogue social et pour la reconnaissance de l'engagement de nos partenaires, représentants du personnel. Et donc, nous sommes cohérents par rapport à cette démarche. Simplement, puisque l'État estime que cela ne peut pas être maintenu, même tout en contestant fortement les motifs, nous « plions ». Voilà ce que je voulais dire.

### **Madame Christine MISIN**

Lors du Conseil Municipal du mois de décembre, concernant la délibération sur votre proposition de la grille RIFSEEP, nous étions intervenus sur plusieurs points.

Sur l'IFSE, qui était multipliée par deux, concernant un agent de catégorie C, qui devenait identique à la catégorie A. Nous avons dit que nous trouvions cela injuste et que cela dévalorisait les concours et la réussite des concours. Comme d'ailleurs, d'augmenter de 3 000 euros la prime annuelle pour chacune des deux directrices de pôles.

Nous avons avancé l'argument que les prochaines années vont être tournées vers des travaux de bâtiment rénovation énergétique, qu'il faudrait des compétences et qu'il fallait plutôt s'orienter sur des personnes qui avaient des compétences, plutôt que d'essayer de distribuer des primes. En considérant que le travail peut se faire en distribuant des primes, nous pensons que c'était une méthode qui avait ses limites.

Le dernier point sur lequel nous étions intervenus portait sur cette prime de 600 euros attribuée aux délégués et nous l'avions dit que cela nous choquait. On m'avait répondu que j'avais, sans doute, « loupé » un épisode.

Effectivement, j'en étais restée à l'idée qu'un délégué était élu pour faire progresser et/ou défendre les droits de ses collègues au sein d'une entreprise ou d'une collectivité, qu'il s'agissait d'un engagement, avec des heures de délégation, qui venaient d'ailleurs en diminution de leur temps de travail, c'était des heures rémunérées par l'entreprise ou la collectivité. Pour nous, proposer une prime aux délégués, c'était osé. Que les délégués acceptent cette offre financière, cela pose quand même question.

Enfin, sur ce dossier, nous pensons que le service RH-DGS aurait dû alerter les élus, car, aujourd'hui, il y a un « rappel à l'ordre » de la Sous-Préfecture et le contrôle de légalité s'est exprimé.

### **Monsieur le Maire**

Alors, Madame MISIN, effectivement, vous vous étiez exprimée, lors du dernier Conseil Municipal.

La démarche a été faite par votre groupe auprès de la Préfecture, pour demander que cette délibération soit remise en cause. Le personnel communal a bien compris votre message. Il est parfaitement informé du motif. Les délégués, comme vous dites, ils ont bien entendu ce que cela voulait dire et chacun assume ses positionnements...

Nous, nous assumons le nôtre, et je redis que pour nous, la légitimité de cette reconnaissance, elle était incontestable. Ce n'était pas votre avis. Vous, vous estimiez que l'engagement professionnel, l'engagement des représentants du personnel, qui ne sont pas des délégués, qui sont des représentants du personnel élus, cela ne méritait pas d'être reconnu, parce que ce n'était pas une sujétion.

Je ne sais pas si dans votre vie professionnelle, vous avez été « représentante du personnel », mais je crois que ce n'est quand même pas un « parcours de santé » aujourd'hui, que de travailler au quotidien, en plus de ses tâches, du poste, de travailler, à accompagner les collègues qui en ont besoin.

Voilà, chacun assumera son positionnement, face au personnel communal. Nous sommes dans le cadre cohérent du dialogue social et de la reconnaissance de nos partenaires. Ce n'est pas votre avis, eh bien, écoutez, nous en prenons note...

Pour ce qui concerne les autres points, Madame MISIN, que vous évoquiez, je vous redis ce que j'ai dit à Madame DAVID. Le contrôle de légalité n'a pas remis en cause les autres points de la délibération sur le RIFSEEP.

Or, nous savons que le RIFSEEP est une délibération qui est suivie de très près à la Préfecture, parce qu'il y a toujours ce souci de parité avec la Fonction Publique d'État qui est un peu obsessionnel dans les contrôles de légalité. Mais, voilà, pour le reste, je redis que la délibération du 15 décembre 2022, elle est définitive pour les autres points que celui modifié ce soir. Voilà.

### **Monsieur Mikaël DELALANDE**

Nous n'allons pas reprendre le débat du mois de décembre, je pense que nous nous sommes dit ce que nous avons à nous dire. Je prends acte du recadrage de la Préfecture.

Après, comme l'a dit Madame DAVID, c'est vrai que l'on peut améliorer le droit syndical. Madame DAVID a parlé du nombre d'heures de délégation, on peut parler de formation, on peut parler d'autres points...

Vous le savez certainement, nous savons ce que c'est que d'être « délégué du personnel ». J'ai, moi-même, été membre d'un Comité Central d'Entreprise. Je passais beaucoup de temps dans la région de Saint-Etienne, je sais ce que c'est, et effectivement, en tant que délégué syndical, on n'a pas à percevoir des rémunérations supplémentaires, parce que l'on est élu. Après, les revendications, il y en a, pour l'amélioration des conditions d'exercice de son mandat.

Voilà, je voulais simplement redire cela et prendre acte, comme je l'ai dit, du recadrage de la Préfecture.

### **Monsieur le Maire**

J'en prends note. Je conteste le mot « recadrage », parce que la Préfecture n'a pas le pouvoir de « recadrer » les élus, parce que des non-élus n'ont pas le pouvoir de « recadrer » des élus. Quand on est dans une démocratie qui se respecte, ce sont les élus qui décident, et pas les non-élus. Enfin c'est comme cela que cela devrait être. Je sais que ce n'est pas toujours le cas... Mais, au moins, à Donges, ce sont les élus qui décident !

Donc, je le redis, nous avons fait le choix de ne pas engager de « bras de fer » avec la Préfecture sur ce point-là. Nous ne changeons rien à notre appréciation et nous l'avons dit aux représentants élus du personnel communal qui ont parfaitement compris la situation et compris le message qui leur était donné. Pour nous, nous sommes cohérents avec nous-mêmes et nous restons dans le dialogue social que nous avons engagé et je précise qu'il n'y a pas de raison de changer notre façon de construire le dialogue social.

Pour ce qui concerne les heures de délégation, je précise que, quand même, elles ne sont pas toutes utilisées par les agents, pour celles qui sont déjà accordées. Donc, la solution, elle est ailleurs et c'était la reconnaissance que nous voulions mettre dans le RIFSEEP et qui nous paraissaient être la bonne solution.

Donc, les services ont fait leur travail. Je ne veux pas laisser dire que le service RH ou la Directrice Générale aurait manqué à leurs devoirs de conseils. C'est un choix parfaitement assumé des élus, le 15 décembre dernier et ce soir. Ce sont, encore une fois, des choix parfaitement assumés des élus et je remercie la responsable des ressources humaines, ainsi que Madame HENRY, de tout leur investissement au service du dialogue social, qu'elles contribuent, selon nos directives, à faire vivre au sein de notre Collectivité.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**23 POUR**

**3 CONTRE**

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine et Monsieur PABOIS Alain)

Et

**2 ABSTENTIONS**

(Madame DAVID Joséphine et Monsieur MIAULT Vincent)

□ **DECIDE DE MODIFIER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

□ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A FIXER** par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent en cas d'évolution.

□ **DECIDE DE PREVOIR** et **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au paiement de ce nouveau régime indemnitaire.

\*\*\*\*\*

### **Monsieur le Maire**

Nous avons épuisé les questions à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Monsieur le Maire**

Je voudrais simplement vous faire part d'une information, que je regrette, mais à laquelle il fallait s'attendre.

J'ai reçu récemment, les représentants du groupe La Poste, qui sont revenus me voir, comme tous les deux ans, depuis un certain nombre d'années. J'ai commencé par leur demander des explications sur : « Pourquoi le Bureau de Poste a fermé à Trignac ? (La Poste a fermé à Trignac, le 1<sup>er</sup> janvier 2023). Et, pourquoi est-ce que la Poste à Donges, est ouverte 13 heures par semaine, dans une commune de 8 200 habitants, sachant que Trignac en a 8 100 ? ».

Alors, je n'ai rien contre les Montoirins, et encore moins, contre les élus de Montoir. Mais : « Pourquoi est-ce que Montoir, qui a 1 000 habitants de moins que Donges, a un Bureau de Poste qui est ouvert les matins et les après-midis, au total 27 heures par semaine ? (Vous pouvez vérifier, en allant sur les heures d'ouverture, sur Internet) Pourquoi est-ce que la commune qui a le moins d'habitants garde son Bureau de Poste ouvert, avec 27 heures par semaine, que Trignac est déjà fermé, et que Donges n'avait que 13 heures par semaine ? ».

Je n'ai pas eu de réponse convaincante. On me parle de flux de travailleurs, sauf que les flux du nombre de salariés qui travaillent sur Montoir, ils travaillent sur Cadréan, ils travaillent chez Airbus, ils travaillent sur le Port, ils ne travaillent pas dans le bourg de Montoir, avec cette coupure que constitue la voie expresse. Donc, cela ne justifie pas que le Bureau de Poste de Montoir reste ouvert 27 heures, matins et après-midis, la plupart des jours de la semaine, alors qu'à Donges, nous avons eu cette dégradation continue et incessante, contre laquelle nous nous sommes élevés.

Nous avons voté plusieurs fois. Nous avons envoyé des courriers aux Parlementaires, au Préfet, à toutes les autorités susceptibles d'intervenir et finalement, nous nous rendons compte que le plan de fermeture des bureaux de poste, s'est poursuivi, sans avoir de réponse satisfaisante.

Alors, quand on me parle des flux, que Montoir serait mieux placée, que Trignac ou Donges, je ne le comprends pas. Je l'ai dit clairement à mes interlocuteurs, mais mes interlocuteurs ne venaient pas pour m'annoncer une augmentation des créneaux d'ouverture à Donges, mais, au contraire, pour m'annoncer que l'on évoluait vers une fermeture du Bureau de Donges.

Alors, ce n'est pas une surprise, forcément, depuis ce qui était annoncé, depuis ce qui était dit depuis des années. Nos votes, nos expressions, nos courriers d'engagement pour le service public postal était très clairs, ils étaient d'ailleurs unanimes. Je pense pouvoir le dire que c'était unanime. Dans une commune qui voit sa population augmenter, comment justifier que l'offre de service postal se réduise ?

Au final, on m'annonce que le Bureau de Poste fermerait à Donges et que l'offre serait « reconstituée » soit par une agence postale communale. Alors, j'ai tout de suite dit « non », je vous rassure. Une agence postale communale, cela veut dire : « La Commune embauche un agent pour tenir le Bureau de Poste dans les locaux de la mairie » et cela, c'est pour moi, admissible. C'est un transfert de charge inadmissible, dans une Commune qui fait face, déjà à tellement de transferts de charges. Donc, j'en ai exclu.

L'autre hypothèse qui m'a été annoncée, c'est que les services postaux seraient assurés désormais dans des commerces existants. Alors, nous savons très bien qu'il y a une dégradation, bien évidemment c'est ce que l'on va relever. Cela ne sera pas le même service. Il y aurait une offre de service de courriers et de retraits d'argent qui serait, alors au conditionnel, qui serait assurée dans des commerces, dans plusieurs commerces de Donges, dans les mêmes conditions qu'à Trignac.

J'ai vu qu'à Trignac, nos collègues élus ont accompagné, je crois, l'ouverture d'une agence, enfin dans un commerce de la galerie d'Auchan, et dans un bar PMU du centre-ville de Trignac, oui, c'est cela. Donc, il semblerait, si j'ai bien entendu ce qui m'a été dit, c'est qu'il y aurait le même schéma à Donges, avec deux commerces qui seraient pressentis pour accueillir, je ne dis pas des agences, mais ces guichets postaux, pour le retrait et le dépôt du courrier, pour la vente des timbres et pour des services de retraits d'argent, dans des conditions qui me laissent forcément dubitatif, mais, on me dit qu'il y aurait un « avantage ».

C'est vrai que l'on peut difficilement faire pire, en termes d'horaires d'ouverture. Quand on n'est pas vraiment dans le créneau ou quand l'agent qui tient le Bureau de Poste de Donges est malade, il n'est pas remplacé. Donc, les gens viennent se « casser le nez », si vous me permettez l'expression, devant la porte. C'est forcément désagréable.

Si c'est dans un commerce existant, qui a des plages d'ouverture plus importantes dans la journée, cela pourrait permettre aux usagers, je n'ose pas dire les clients, d'avoir un accès plus facile, avec des horaires plus faciles, aux services qui leurs seraient offerts. C'est ce qui m'a été présenté. Pour l'instant, je n'ai pas confirmation de quoi que ce soit concernant les commerces pressentis. Donc, j'attends que des annonces soient faites.

Je souhaitais, quand même, partager avec vous, cette regrettable annonce. Mais, je le dis, encore une fois, nous avons voté, nous avons écrit, mais, nous n'avons jamais eu de réponse. Quand j'ai posé la question du « pourquoi ? », alors, encore une fois, ce n'est pas du tout une compétition avec Montoir. Tant mieux si Montoir garde un Bureau de Poste ce n'est pas le sujet. Mais, pourquoi est-ce que Montoir le garde et que les deux communes limitrophes, qui ont 1 000 habitants de plus, Trignac et Donges, ne l'ont plus ? C'est une logique qui m'échappe, mais il y a beaucoup de choses qui nous échappent, en ce moment.

En tout cas, j'exprime mon souhait que les commerces en question pourront assurer, au mieux, ces prestations, mais avec beaucoup de prudence et de doute, quant à la dégradation du service qui paraît inévitable, parce qu'on ne peut pas assurer les mêmes services dans un guichet qui fait un mètre de large ou dans une agence qui est dédiée à ces services. Donc quel sera l'avenir ? Nous ne le savons pas.

Et puis, une autre question qui va se poser, nous en avons déjà parlé avec les élus, notamment avec Viviane BOSSE-PERUS, c'est : « Quel est l'avenir du bâtiment de la Poste ? ». Le bâtiment de la Poste n'appartient pas à La Poste. Elle l'a vendu, il y a déjà pas mal d'années, dans une optique financière, de dégager de la trésorerie. Elle a vendu son bâtiment à des investisseurs privés, qui ne sont pas de la Commune, qui sont devenus les propriétaires et La Poste est devenue locataire de ses anciens locaux.

Je pense que les investisseurs ont fait une très bonne affaire, parce qu'ils ont déjà dû rembourser largement leur acquisition. Mais, maintenant, que va devenir ce bâtiment ? Il est dans un site stratégique d'un point de vue commercial, d'un point de vue services, en face du Pausez-Vous et à l'angle de la place de la Gare et de la rue du Vice-Amiral Halgan. Donc, il faudra être très vigilants, dans un contexte de forte pression des promoteurs, très vigilants sur le devenir de ce nouveau site.

Voilà l'information que je souhaitais partager ce soir. Encore une fois, en espérant qu'il y aura une offre qui s'adaptera, au moins mal, aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens de Donges.

### **Monsieur Vincent MIAULT**

J'apprends cela avec tristesse, mais, malheureusement, sans surprise. Depuis bien des années maintenant, nous voyons le service de La Poste s'effiloche. « Oui », comme je le dis, ce n'est pas une surprise. Malheureusement, nous voyons que signer une motion en Conseil Municipal ou bien, même, faire une manifestation et faire signer une pétition, cela n'a pas suffi.

Mais, je pense aussi qu'il n'y a peut-être pas eu suffisamment de mobilisation et il serait peut-être possible aussi de fédérer plus de Dongeois autour de ce problème-là, si nous voulons que cela bouge, puisque, de toute façon, nous avons l'impression que tout est ficelé.

Moi, j'ai vu des communes où toute la population, peu importe les bords politiques ou les syndicats ou quoi que ce soit, s'est manifestée et a porté, avec force, sa voix contre des projets de fermetures de bureaux et ces communes ont été entendues.

Comme vous le dites, nous avons du mal à comprendre pourquoi cela fermerait à Donges, alors que nous ne sommes pas loin de 8 500 habitants, tout de même. Je pense que nous avons peut-être un rôle à jouer pour mobiliser nos concitoyens à défendre le Service Public et à défendre leur Poste, tout simplement. Après, il faut s'entendre sur la bonne formule.

### **Madame Viviane BOSSE-PERUS**

Monsieur MIAULT, j'ai assisté à la réunion dont Monsieur le Maire a parlé. C'est vrai, que c'est malheureux de voir le Bureau de la Poste se fermer.

Par contre, dans le projet « à venir », il y a quand même du positif, dans le sens où il y aurait plusieurs lieux où les Dongeois pourraient aller, pour acheter des timbres, pour prendre de l'argent, à des horaires d'ouverture et des plages horaires beaucoup plus larges. Donc, c'est l'intérêt. Il y aurait au minimum, deux autres endroits.

Nous nous battons, Monsieur le Maire et moi, justement, sur ce point-là, de façon à ce qu'il y ait plusieurs lieux.

### **Monsieur Jean-Paul ROULET**

Moi, ce qui me gêne, c'est la confidentialité par rapport aux retraits d'argent.



## **Monsieur le Maire**

Je rajoute, par rapport à ce que dit, Viviane BOSSE-PERUS, pour répondre à Monsieur MIAULT, c'est vrai que nous avons fait des actions, des démarches, des courriers, des motions... Je crois que nous sommes au-delà de la protestation, puisqu'en nous sommes au stade de la résignation. Pour Trignac, c'est exactement la même chose que pour nous, c'est exactement la même situation que la nôtre. Ils se sont battus et finalement, ils sont maintenant dans l'accompagnement du nouveau schéma.

Encore une fois, nous ne comprenons pas la logique. Nous ne savons pas s'il y a une logique dans les fermetures des Bureaux de Poste.

### **Intervention sans micro : discours inaudible.**

## **Monsieur le Maire**

« Non », La Poste ne fait pas de profits, justement, elle est dans une logique de désengagement, de démantèlement... C'est une logique où l'on dit : « Le courrier, c'est terminé, parce que, maintenant, c'est le mail, maintenant, il y a une concurrence sur les colis, il y a des entreprises privées, des messageries, des dépôts, il y a des commerces dongeois qui accueillent des points-relais et cela concurrence aussi La Poste ».

Et, la Banque Postale, c'est une banque parmi d'autres, qui est surtout utile pour les gens qui n'ont pas de carte bleue, qui ont besoin d'espèces, les gens précaires ... Et l'on nous dit que : « Effectivement, ces gens pourraient continuer de retirer des espèces, sans carte bleue, dans des magasins ». Ce qui pose, comme dit Jean-Paul ROULET, le problème de la confidentialité.

Je sais qu'il y a une Commune, comme Missillac, qui s'était battue, il y a quelques années, par rapport à son Bureau de Poste. Mais, je souligne que nul n'est à l'abri, puisque dans la presse de la semaine dernière, nous avons vu qu'au Croisic, qui est quand même, une Commune touristique très fréquentée, le Bureau de Poste aussi, est en cours de démantèlement, à terme.

En parlant des villes, même Saint-Nazaire est concernée. Le Maire de Saint-Nazaire n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser les fermetures des Bureaux de Poste, parce que cela concerne aussi L'Immaculée, Saint-Marc, Penhoët. C'est constamment, que ces Bureaux sont fermés. Donc, nul n'est à l'abri de l'évolution.

Maintenant, ce qu'il faut, comme l'a dit Vivianne BOSSE-PERUS, c'est que nous fassions au mieux pour que les Dongeois aient une offre maintenue, dans un contexte qui ne sera pas le même, mais, nous verrons...

## **Madame Viviane BOSSE-PERUS**

Pour spécifier, il faut savoir que, d'ores et déjà, il y a certains commerçants dongeois excentrés, qui assurent déjà un service de carte bleue. Lorsque les gens ont besoin de 10 euros, ils présentent leur carte bleue à certains commerçants et ceux-ci leur donnent 10 euros. Donc, c'est vrai que cela existe en « sous-main » nous pourrions dire. Ce type de procédé existe un peu déjà, mais cela ne justifie pas, bien sûr, la fermeture du Bureau de Poste.

## **Monsieur Mikaël DELALANDE**

De toute façon, il y a un certain nombre de choses qui ont été dites. Nous, nous nous associons avec tout ce qui a été dit. C'est vrai que c'est une très mauvaise nouvelle que vous nous annoncez. Nous pouvons estimer, quand même, qu'à Donges, avec 13 heures d'ouverture par semaine, cela faisait bien partie d'une stratégie de fermeture de ce Bureau de Poste, parce qu'il y a une bonne partie de la population qui ne pouvait pas, forcément, y avoir accès. Donc, en ouvrant 13 heures, je pense qu'on s'est un peu moqué de nous et on s'est un petit peu moqué du monde.

Alors, vous avez parlé de l'agence postale. Moi, je suis complètement d'accord avec vous. Ce n'est pas à nous de pallier.

Par rapport aux commerçants existants qui pourraient apporter un service supplémentaire, eh bien moi, cela me choque un peu quand même. Cela me choque, parce que cela ne sera jamais le même service. Cela pose, vous l'avez dit, un gros problème de confidentialité, pour le retrait d'argent, pour l'accès aux comptes, pour les recommandés aussi. Le commerçant n'a pas à savoir pour qui vous envoyez un recommandé. Il n'a pas à voir, non plus, le recommandé que vous recevez.

Nous pouvons être inquiets pour une partie de la population, parce que, de toute façon, La Poste à Donges, cela fait longtemps qu'il y a une bonne partie de la population qui n'y a plus accès et qui a trouvé des solutions alternatives, il y a le numérique. C'est vrai que, maintenant avec La Poste sur le numérique, on peut pratiquement tout faire.

Mais, il y aura toujours une part de la population qui n'aura pas accès à ce service numérique, notamment une certaine partie de la population qui est âgée, qui perçoit des pensions et qui n'a pas forcément la capacité de se déplacer dans les autres communes et des jeunes qui n'y arrivent pas forcément non plus avec le numérique, même si je sais qu'il y en a déjà qui se déplacent, comme ils peuvent, sur le Bureau de Poste de Montoir.

Effectivement sur Montoir, il y a peut-être de l'affluence, mais, si cela se trouve, il y a plus de Dongeois qui se déplacent dans le Bureau de Poste de Montoir, que de Montoirins dans leur propre Bureau.

Donc, vous l'avez dit, c'est vrai, que nous avons fait des motions, nous n'avons pas été tendres dans ces mentions, nous avons fait appel aux représentants du Gouvernement, aux ministères, cela n'a pas bougé et nous n'avons pas forcément été entendus. Je pense que c'est une stratégie qui est mise en place, déjà, depuis très longtemps. Aujourd'hui, c'est La Poste, et demain, qu'est-ce que ce sera ?

Surtout, pour une Commune comme Donges, parce que Madame BOSSE-PERUS n'a pas parlé du tissu économique. Il y a quand même des entreprises suffisamment importantes. Donc, si avec la population et avec le tissu économique que nous avons à Donges, nous ne sommes pas en capacité de faire vivre un Bureau de Poste, je ne vois pas dans quelle commune un Bureau de Poste puisse continuer à perdurer.

## **Monsieur le Maire**

Alors, nous avons posé la question du devenir des services pour les entreprises, compte tenu du nombre d'entreprises qu'il y a sur la Commune et du nombre d'emplois. On nous a répondu qu'il y aura une offre adaptée, c'est-à-dire que le facteur, qui vient apporter le courrier, pourra également prendre le courrier départ de l'entreprise, si bien que cela dispensera les salariés de l'entreprise de se déplacer au Bureau de Poste ou d'envoyer un vaguemestre. Mais, c'est payant, nous sommes d'accord.

## **Madame Christine MISIN**

C'est payant ! Et même, très cher !

## **Monsieur le Maire**

Maintenant, c'est cette logique-là qui va être appliquée. Ils ont réponse à tous. Sauf que là où c'était gratuit, le nouveau service sera payant. C'est une inversion du mode de gestion. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

Donc, voici sur La Poste. Je pense que c'était important de partager cette information ce soir.

\*\*\*\*\*

## **Monsieur le Maire**

Une deuxième information que je souhaite partager.

Là, non plus, ce n'est pas une surprise, mais c'est dans un contexte général, international et national, sur les matières premières et tout le reste... C'est que les travaux en cours, engagés par la CARENE, sur l'Espace Neptune, sur la piscine de Donges, vont subir du retard, pour des raisons liées aux matières premières, aux fournitures. Pour partie, un prestataire qui brille également souvent, même presque toujours, pour ses retards, qui s'appelle Enedis, n'est-ce pas ?

Les raccordements de Enedis, nous avons vu ce que cela donnait à la Pommeraye. Nous le voyons à peu près partout. Nous l'avons vu pour ce qui concerne l'entreprise HVKAS et les entreprises de la zone du « village d'entreprises des Six-Croix », c'était encore Enedis, c'est toujours Enedis.

Donc, Enedis est encore défaillant, donc générant un retard. Puis, il y a des aléas de chantier, des mauvaises surprises de découverte dans le fond du bassin, puisqu'il y a eu deux couches de carrelage qui ont été superposées. Il y avait le bassin d'origine de 1968, et par-dessus, il y avait des carrelages du bassin de 2000 qui avait été collés par-dessus. Donc, cela génère des instabilités. Il faut tout reprendre le fond. Ce n'était pas prévu comme cela et donc, cela génère également du retard.

J'ai signé en tant que, Vice-Président de la CARENE, un courrier aux associations, notamment à l'association dongeoise, Madame MISIN, pour annoncer ce retard, pour qu'il n'y ait pas de messages d'interférences. Officiellement, nous anticipons un retard. Cela devait ouvrir le 15 septembre et maintenant, on parle du tout début d'année 2024.

## **Intervention sans micro : discours inaudible.**

## **Monsieur le Maire**

« Non » en prenant de la marge. Moi, je ne peux pas vous en dire plus.

Mais, nous voyons bien que le chantier de l'école de la Pommeraye a pris du retard, également du fait de ces problématiques d'approvisionnement de matières premières et d'aléas.

Là, la maîtrise d'ouvrage CARENE subit les mêmes choses que la maîtrise d'ouvrage communale, ce n'est pas forcément une surprise. Et puis, il y a Enedis. Nous avons subi

Enedis à la Pommeraye et le retour d'Enedis à la piscine...

C'est forcément perturbant pour la saison 2023-2024 des associations nautiques, mais c'est important de partager cette information. Les services de la CARENE font au mieux pour que cette livraison intervienne au plus vite et que le public puisse revenir le plus tôt possible dans la piscine de Donges.

Cette piscine est importante, pas seulement pour les associations, mais aussi pour le grand public et aussi pour les scolaires. Les scolaires, aujourd'hui, dans le cadre du « savoir nager » vont à l'Aquaparc. Donc, la CARENE paie le supplément de frais de transport pour emmener les enfants de Donges à l'Aquaparc. La CARENE prend en charge cette dépense, mais elle va devoir prendre en charge cette dépense jusqu'à ce que les enfants puissent revenir à la piscine de Donges.

### **Madame Christine MISIN**

Effectivement, c'est une très mauvaise nouvelle. C'est une mauvaise nouvelle pour les clubs et pour les associations, mais, c'est aussi très dommageable pour les écoles, parce que je trouve que les enfants, avec le Covid, ont perdu énormément de temps. Et, aujourd'hui encore, moi, j'entends beaucoup de parents qui me disent : « Oui, on nous dit que les enfants vont nager à la CARENE, mais apparemment, visiblement, ils ne vont pas tous nager à l'Aquaparc ». Donc, il y a des classes qui n'y vont pas.

### **Madame Yveline LECAMP**

Il y a des classes qui ne peuvent pas y aller.

### **Madame Christine MISIN**

Donc, c'est cela, nous sommes d'accord.

Et puis, je pourrais aussi parler des nageurs, mais bon, nous n'allons pas parler de cela, ce soir. Mais, quand même, en septembre, quand il a fallu aller se réinscrire, le bassin de Saint-Nazaire est un bassin CARENE. Normalement, les Dongeois avaient aussi le droit d'aller s'inscrire et de faire partie du club, mais visiblement, il n'y avait déjà plus de places. Donc, cela fait aussi partie des choses très, très, très, très, moyennes.

Donc là, cela veut dire que si c'est janvier, moi, je n'y crois pas. Ce sera plutôt février, mars, enfin, voilà. Nous aurons bien d'autres petites surprises. Cela veut dire que c'est une année encore, où il va falloir aller s'inscrire ailleurs, se déplacer, demander aux gens de faire de la route...

Mais, effectivement, depuis le Covid, il y a un gros problème sur tout ce qui concerne le travail en bâtiment, beaucoup de problèmes avec les entreprises et cela, c'est partout. Nous entendons beaucoup, beaucoup, beaucoup, dire que l'on n'a pas retrouvé l'entrain du travail, depuis le Covid. Et cela, c'est vrai que c'est un vrai problème.

### **Monsieur le Maire**

Alors, il y a deux aspects. Il y a l'aspect : moyen humain des entreprises, avec des difficultés à mobiliser des salariés ou à garder les salariés. Il y a aussi l'aspect : coût des matériaux, des matières premières et disponibilités des matériaux et des matières premières. C'est un vrai problème de se faire livrer le matériel nécessaire, qui vient souvent de loin, de très, très, loin, parfois de Chine. Et, nous voyons bien les chaînes d'approvisionnement qui sont rompues, l'impact que cela a, sur les chantiers.

Puis après, il y a l'aspect financier sur, évidemment, l'inflation et les révisions de prix. Tout cela complique tous les chantiers actuels et cela ne concerne pas que la Commune ou la CARENE, ce sont tous les chantiers publics ou privés. Nous ferons avec.

Le seul point positif, c'est qu'à terme, nous aurons un équipement de meilleure qualité et parfaitement adapté, qui n'a pas été rénové à ce niveau, depuis l'an 2000. Cela fait quand même 23 ans. C'est donc, un « mal » pour un « bien », quelque part, mais le « mal » va durer plus longtemps que prévu. Voilà.

\*\*\*\*\*

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

Par rapport au dernier Conseil ou à l'avant-dernier, nous vous avons interrogé sur le parking des Six-Croix, par rapport aux nouveaux commerces, et notamment la boulangerie qu'il y avait là-bas, des interventions devaient être faites pour des travaux, parce que, franchement, c'est un peu limite. Je voulais savoir où est-ce que cela en est ? Parce que cela n'a pas l'air de bouger. Des discussions étaient prévues avec la Sonadev.

**Monsieur le Maire**

« Oui », vous parlez de l'aire de covoiturage ?

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

« Oui », l'aire de covoiturage.

**Monsieur le Maire**

« Oui », l'aire de covoiturage. Donc, le problème c'est que les travaux sont prévus par la CARENE, mais simplement, le phasage, je crois que Viviane peut, peut-être répondre, mais, le phasage n'était pas calé, en fonction des besoins de la boulangerie. C'est-à-dire que la CARENE avait bien prévu de faire ces travaux. Simplement, l'aire de covoiturage n'a jamais été conçue comme étant le parking d'un commerce. Elle sert de parking de commerce, dans les faits, et donc, les travaux vont être faits, mais pas spécialement pour la boulangerie. Ils vont être faits, parce qu'ils devaient être faits.

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

J'entends bien, mais il y a eu la création d'un commerce et il n'est pas arrivé par la voie du Saint-Esprit.

**Monsieur le Maire**

Il a été créé. Mais, il n'empêche que les travaux sont bien prévus et ils vont être réalisés, c'est une question de phasage, mais, ils vont être réalisés, « oui », « oui », nous confirmons qu'ils vont être réalisés.

**Madame Viviane BOSSE-PERUS**

Il y a eu les techniciens de la CARENE qui sont venus et qui ont observé, avec moi, la tournante des clients de la boulangerie et donc, par conséquent, ils réserveront trois parking sur le parking de covoiturage pour le commerce, étant donné que le parking de la boulangerie se trouve derrière la boulangerie. Donc, c'est évident que les clients de la boulangerie se positionnent sur le parking du covoiturage. C'est la seule solution que l'on ait pu trouver.

D'autre part, il y aura bien des travaux de fait, puisqu'il est prévu un agrandissement du parking de covoiturage, donc il y a des travaux de prévus. Mais, il faut que cela passe en Commission. Vous êtes bien placé, Monsieur DELALANDE, pour savoir, qu'avec la CARENE, c'est très long. Il faut que cela passe en commission et en re-commission...

C'est un peu les mêmes situations pour les voiries des zones industrielles. Mais, sachez que « oui », nous nous en occupons, de toute façon.

### **Monsieur Laurent OUISSE**

« Oui », effectivement, concernant les Six-Croix, j'y suis tous les matins, à 7h30, et c'est vraiment saturé. Mais, il n'y a pas que la boulangerie, le parking manque beaucoup de places. En plus, il y a des routiers qui se garent le matin, à 7h30, pour aller chercher un croissant à la boulangerie. Donc, cela bloque toute la circulation.

Donc, j'y suis le matin, à 7h30, et puis, j'y suis le soir aussi et c'est pareil, c'est saturé. Il y a des camionnettes, des poids-lourds et il y a les bus, c'est normal. Mais, je pense que « oui », il y a une large augmentation des véhicules qui stationnent, à tout moment, et puis la tournante à la boulangerie. Il n'y a jamais plus de trois véhicules, enrègle générale et ils ne restent pas longtemps.

### **Intervention sans micro : discours inaudible.**

### **Monsieur Laurent OUISSE**

Là-bas, il n'y a plus de panneaux, c'est un peu l'anarchie, au niveau de la circulation. Mais, il manque juste des places.

### **Madame Viviane BOSSE-PERUS**

Alors, il y a une autre demande qui a été faite au niveau de la CARENE, et je l'ai faite personnellement, parce que je me suis rendue compte qu'il y avait énormément de personnels qui travaillaient dans la zone des Six-Croix I, qui traversaient la route, au niveau du rond-point, pour aller justement, soit sur l'aire de covoiturage pour prendre le bus, soit pour aller acheter du pain. Et, là, les véhicules qui sortent des ronds-points sont à forte vitesse et il y a de gros risques.

Donc, j'ai demandé qu'un passage clouté soit mis à cet endroit-à et c'est pareil, c'est en étude, en même temps que les emplacements. Personne n'y avait jamais pensé.

### **Monsieur le Maire**

Quelqu'un voulait prendre la parole ?

« Oui », Monsieur MIAULT ?

### **Monsieur Vincent MIAULT**

C'était sur le sujet d'après, enfin sur le sujet d'avant, je voulais dire.

### **Monsieur le Maire**

« Non », parce qu'il n'y a pas de sujet d'après, sauf si vous en avez un, mais il n'y en a pas eu dans les questions diverses.

**Intervention sans micro : discours inaudible.**

**Monsieur le Maire**

Eh bien, cela ne devait pas être bien grave, alors...

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire**

Sur ces bonnes paroles, je lève la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

\*\*\*\*\*

**CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR, MOIS ET AN**

\*\*\*\*\*